CRÉSUS
QUOTIDIEN
www.cresus.dz
In medio stat virtus

ENTRETIEN

Pr KAMEL MIHOUBI, ANCIEN MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU À *CRÉSUS* :

«L'eau n'est plus une question technique, mais un enjeu de souveraineté»

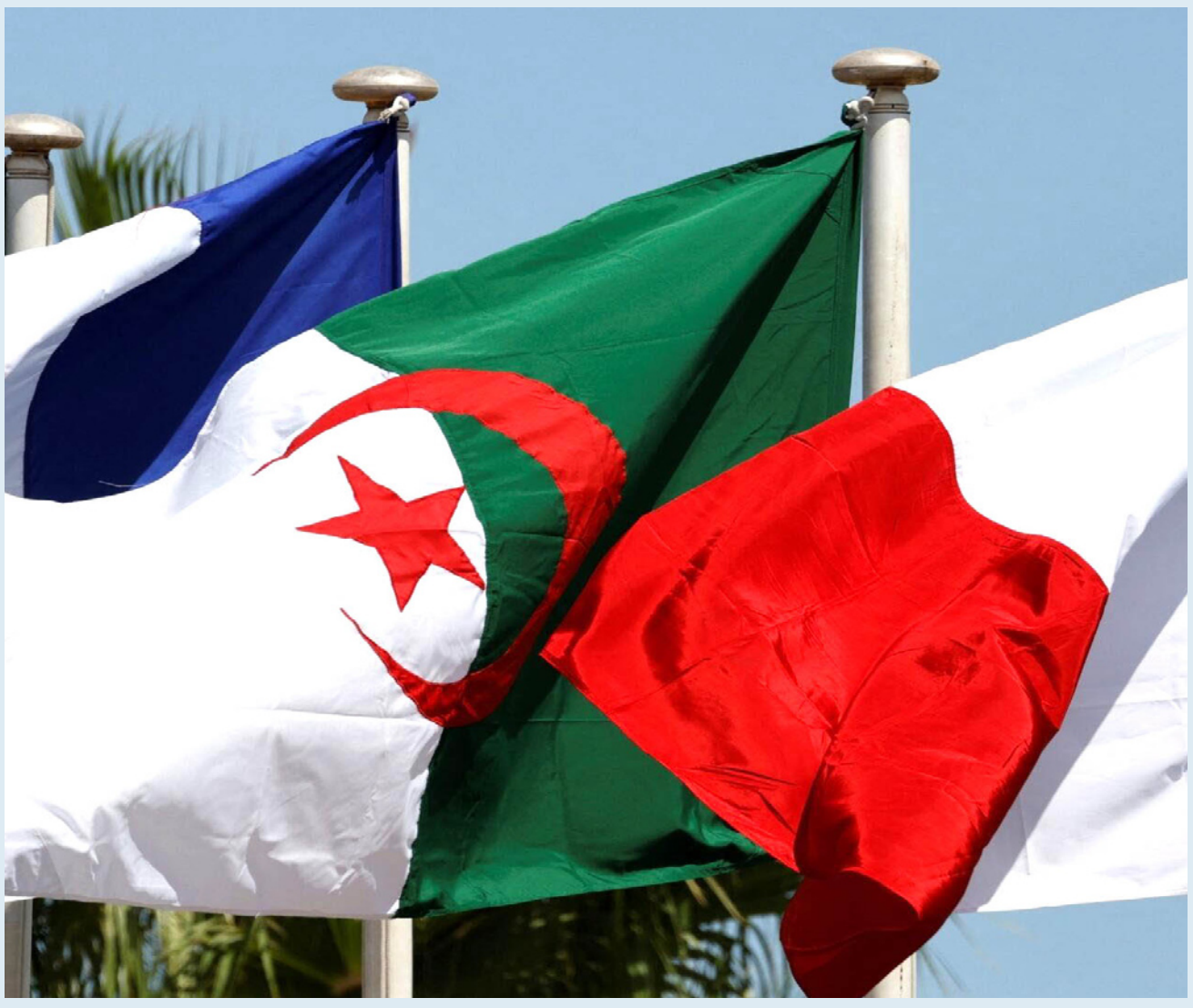
PAGES 6 et 7

Nous recevons le professeur Mustapha Kamel Mihoubi, enseignant-chercheur en hydraulique à l'École nationale supérieure d'hydraulique (ENSH) et ancien ministre des Ressources en eau, auteur de l'ouvrage «L'Or blue sous pression : souveraineté hydrique, gouvernance et réformes en Algérie». Un ouvrage consacré à la réforme de la gouvernance de l'eau en Algérie. Fort de ce double regard, académique et institutionnel, sur le secteur des ressources en eau, il propose une analyse technique et politique des grands chantiers de l'eau.Entre stress hydrique, dessalement et réorganisation institutionnelle, il en présente les clés dans un échange mêlant rigueur scientifique, expérience de gestion et propositions concrètes pour l'avenir du secteur.

RELATIONS ALGER-PARIS

La souveraineté à l'épreuve des pressions

PAGE 3



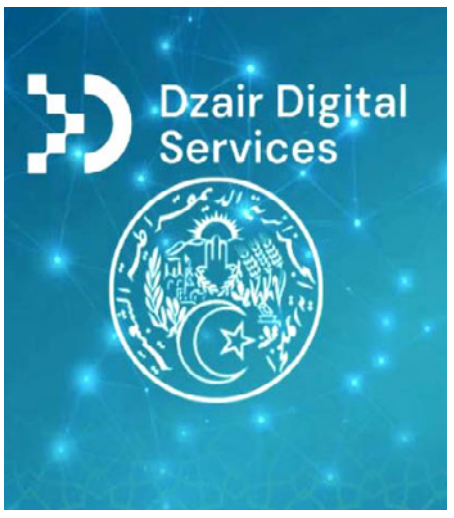
La crise entre l'Algérie et la France franchit un nouveau palier. Après les tensions diplomatiques, les différends politiques et les contentieux mémoriels, Paris entend désormais porter son bras de fer avec Alger devant la Commission européenne.

● Paris cherche du renfort dans une... **Europe qui s'essouffle**

Refus de reconnaissance des documents numériques

L'administration face à ses obligations

PAGE 5



Élections locales

PLAIDOYER POUR UNE ACTION LOCALE PLUS AUDACIEUSE

PAGE 2



Maroc Gate

LES TENTACULES D'UN SCANDALE SANS FIN

PAGE 16

Les Douanes se dotent d'un nouveau Centre opérationnel

Un rempart contre la fraude et la contrebande

PAGE 4



ÉLECTIONS LOCALES

Plaidoyer pour une action locale plus audacieuse

Montée en cadence de la campagne pour gagner la confiance des électeurs et les inciter à voter.

À mesure que la campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre avance, les formations politiques intensifient leurs activités sur le terrain, multipliant meetings populaires et rencontres de proximité pour convaincre les électeurs et les mobiliser autour de leurs programmes. Au-delà de la présentation de leurs engagements, les différents partis mettent en avant l'importance de cette échéance dans la consolidation du processus démocratique et la relance du développement local.



RENFORCER LES PRÉROGATIVES DES ÉLUS

Le président du parti Sawt Echaab, Lamine Osmani, a plaidé pour l'adoption de nouvelles méthodes de gestion des collectivités locales, fondées notamment sur la modernisation des pratiques et le renforcement de la confiance entre les élus et les citoyens.

Lors d'un meeting animé hier dans la wilaya de Saïda, il a appelé à élargir les prérogatives des Assemblées élues afin de leur permettre de mieux prendre en charge les préoccupations de la population. Il a, dans ce contexte, souligné l'importance de la nouvelle loi communale, qui devrait, selon lui, renforcer les pouvoirs des conseils élus et leur capacité à gérer les affaires locales selon une nouvelle approche, davantage en phase avec les aspirations des citoyens.

Lamine Osmani a également insisté sur la nécessité de privilégier la compétence dans le choix des futurs élus. Il a précisé que son parti avait retenu le principe de la sélection locale dans l'élaboration de ses listes électorales, sans intervention de la direction centrale, afin de donner la priorité aux compétences issues de la base. Cette démarche a permis, selon lui, de constituer des listes représentatives des différentes composantes de la société, réunissant des profils et des compétences diversifiés, susceptibles de contribuer efficacement à la gestion des affaires locales.

LE CHANGEMENT DOIT COMMENCER À LA BASE

En campagne au nom du président de son parti, le vice-président du Front El Moustakbel, Hadj Belghouthi, a mis en avant, vendredi, à Sétif, l'importance particulière des élections locales, dans la mesure où elles concernent directement les structures de proximité chargées de répondre aux préoccupations quotidiennes des citoyens.

Il a, à ce titre, appelé les électeurs à participer massivement au scrutin, estimant que leur mobilisation constitue un moyen de soutenir le processus démocratique et de promouvoir le développement local.

Le responsable politique a également assuré que les candidats de sa formation, s'ils obtiennent la confiance des électeurs, s'engageront à respecter leurs promesses, à rester à l'écoute des citoyens et à œuvrer à la recherche de solutions concrètes à leurs préoccupations.

Pour le Front El Moustakbel, le changement doit avant tout s'opérer à la base. Le parti considère que la force de l'État demeure étroitement liée à celle de ses institutions locales et que des communes capables de prendre des initiatives, ainsi que des wilayas créatrices de richesse, constituent des leviers essentiels du développement national.

Dans cette optique, la formation politique défend une gestion locale qui dépasse le simple traitement des affaires courantes et la préservation du statu quo. Elle plaide pour une action plus dynamique et audacieuse, permettant aux conseils élus de transformer les potentialités locales en opportunités de développement, les défis en projets concrets et les préoccupations des citoyens en véritables priorités d'action.

LES ÉLECTIONS, UNE OPPORTUNITÉ POUR CONSOLIDER LES INSTITUTIONS

Le Mouvement El Binaa aborde, pour sa part, cette deuxième semaine de campagne en multipliant les sorties de ses cadres à travers le pays. Plusieurs responsables du parti ont ainsi été mobilisés pour animer des rencontres avec les citoyens et défendre les orientations de leur formation politique.

Vendredi, Farid Hebaz, membre du bureau national, a animé un meeting populaire à la maison des jeunes de Tipasa. Le même jour, le président du Conseil consultatif national du mouvement, Nasreddine Salem Cherif, s'est rendu à Aflou.

À travers ces différentes rencontres, le parti a renouvelé son appel à l'implication des citoyens dans la réussite de cette échéance électorale, mettant en avant le rôle de la participation populaire dans la construction du pays.

Hier à Boumerdès, le vice-président du Mouvement El Binaa, Ahmed Mahmoud Khona, a présenté les élections locales comme une occasion de renforcer les institutions et leur capacité à répondre aux préoccupations des citoyens.

Il a réaffirmé l'attachement de son parti à la participation politique et à l'ouverture aux autres formations, tout en appelant à des partis capables de former leurs militants, d'élaborer des programmes et de promouvoir un engagement politique effectif.

S. Smati

La relance des collectivités en point de mire

À deux semaines des élections locales du 28 novembre, les partis politiques multiplient les sorties sur le terrain et affinent leurs discours autour des enjeux de développement et de gouvernance locale.



À Annaba, le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif, a plaidé pour une meilleure valorisation des potentialités économiques de la wilaya et un renforcement des prérogatives des élus. À El Bayadh, la représentante du Rassemblement national démocratique (RND), Amina Mahieddine, a, pour sa part, insisté sur la nécessité de concevoir des programmes de développement au plus près des réalités de chaque commune.

Le développement des territoires s'impose ainsi comme l'un des principaux axes de la campagne électorale pour le renouvellement des Assemblées populaires communales et de wilaya. Au fil des meetings, les formations politiques mettent en avant la nécessité de renforcer l'efficacité de la gestion locale, d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de faire des collectivités territoriales de véritables leviers de développement.

À Annaba, Abdelali Hassani Cherif a particulièrement insisté sur les atouts économiques de la wilaya, qu'il considère comme un pôle stratégique en raison de la diversité de ses ressources et de ses activités. Lors d'un meeting populaire, le président du MSP a mis en avant les potentialités industrielles, minières, touristiques et culturelles de la région, appelant à mieux les exploiter dans le cadre des politiques de développement local.

Il a notamment cité les industries chimiques liées à la production d'engrais, le complexe sidérurgique d'El Hadjar, les ressources minières ainsi que les perspectives offertes par les activités industrielles et pharmaceutiques. Le secteur du tourisme constitue également, selon lui, un atout à valoriser, notamment à travers ses composantes religieuse, balnéaire et forestière.

Au-delà de l'identification de ces ressources, le responsable du MSP a appelé à une meilleure implication des élus dans la définition des stratégies de développement. Il estime que les Assemblées locales doivent dépasser leur rôle traditionnel de gestion des affaires courantes pour participer pleinement à la dynamique économique et sociale de leurs territoires.

Abdelali Hassani Cherif a plaidé pour une réforme du cadre juridique et financier des collectivités locales, à travers l'élargissement des prérogatives des élus, la révision de la fiscalité locale et une meilleure répartition des ressources. Il a également appelé à revoir les mécanismes de financement du développement afin de renforcer l'autonomie des élus dans la réalisation des projets, tout en soulignant la nécessité de prendre en charge les préoccupations sociales liées à la baisse du pouvoir d'achat et à la hausse des prix.

CAP SUR LA PROXIMITÉ ET LES BESOINS DES COMMUNES

À El Bayadh, le discours du RND s'est davantage concentré sur la proximité avec les citoyens et l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales. Amina Mahieddine, membre du bureau national du parti, a appelé les candidats à faire du développement concret et de l'amélioration du cadre de vie les principaux critères de leur action au sein des futures Assemblées élues.

S'exprimant lors d'un meeting populaire organisé vendredi, elle a souligné que la réussite des projets de développement repose sur une coordination efficace entre les élus et un dialogue permanent avec les populations. Elle a notamment insisté sur l'importance de recueillir les préoccupations des habitants, d'identifier les insuffisances et d'évaluer les ressources disponibles avant de définir les programmes d'intervention.

La représentante du RND a ainsi défendu une approche fondée sur la spécificité de chaque commune, estimant que les programmes de développement ne peuvent être uniformes, mais doivent répondre aux besoins réels des territoires et aux attentes de leurs habitants.

Enfin, elle a réaffirmé l'ambition de sa formation politique de renforcer sa présence au sein des Assemblées populaires communales et de wilaya à travers le pays afin de participer davantage à la gestion des collectivités et à la réalisation des projets de développement.

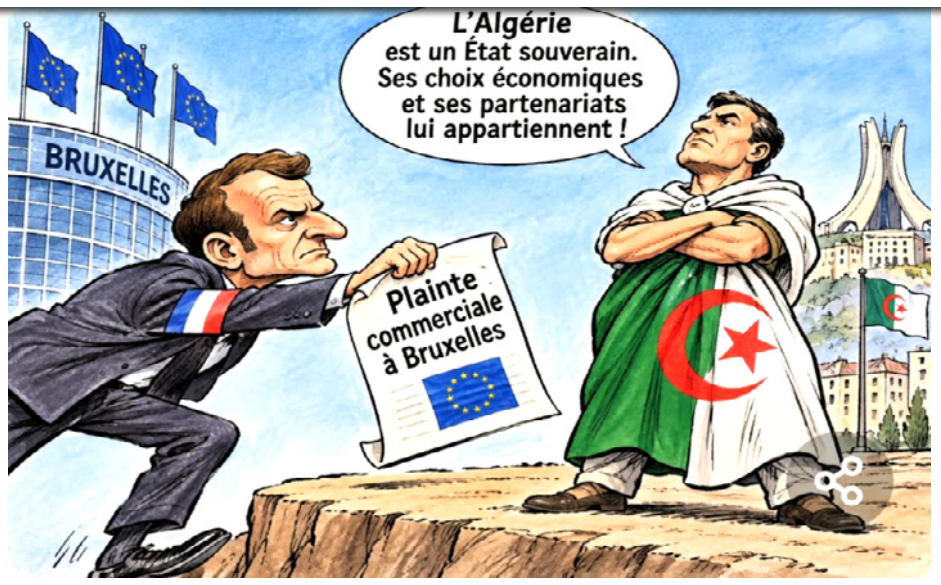
I. Khermane

RELATIONS ALGER-PARIS

La souveraineté à l'épreuve des pressions

La crise entre l'Algérie et la France franchit un nouveau palier. Après les tensions diplomatiques, les différends politiques et les contentieux mémoriels, Paris entend désormais porter son bras de fer avec Alger devant la Commission européenne.

Par S. MÉHALLA



Une initiative qui traduit l'aggravation des relations bilatérales et soulève une question fondamentale. Jusqu'où la France peut-elle internationaliser ses différends avec un État souverain qui entend décider librement de ses orientations politiques et économiques ?

Vendredi 13 novembre, le ministère français des Affaires étrangères a annoncé son intention de saisir Bruxelles au sujet des restrictions commerciales que Paris impute aux autorités algériennes. Son porte-parole, Pascal Confavreux, a invoqué les dispositions de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne permettant d'envisager des mesures en cas de manquement aux engagements contractuels. Toutefois, aucune violation précise n'a été publiquement détaillée lors de cette annonce.

Cette démarche marque un tournant.

Faute de parvenir à résoudre directement ses différends avec Alger, Paris sollicite désormais l'intervention des institutions européennes. Une stratégie qui risque d'élargir le contentieux et de compliquer davantage une relation déjà profondément dégradée.

À l'origine de cette nouvelle séquence, figure notamment la décision française de juillet 2024 de soutenir la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental dans le cadre du plan d'autonomie proposé par le Makhzen. Une position rejetée par Alger, qui défend le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux principes du droit international et aux résolutions des Nations unies.

Ce désaccord dépasse largement les considérations diplomatiques. Il touche à une constante de la politique étrangère algérienne, fondée sur la souveraineté des États, la non-ingérence et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Des principes auxquels l'Algérie demeure particulièrement attachée en raison de son histoire coloniale et de sa lutte pour l'indépendance. Sur le terrain économique, les conséquences de la crise deviennent particulièrement visibles.

Selon les statistiques des douanes françaises, les exportations de la France vers l'Algérie ont reculé de 12% en 2025, pour atteindre 4,2 milliards d'euros. La contraction s'est accentuée durant les mois d'août et septembre 2026, avec une baisse de 34% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le blé français, longtemps présent sur le marché algérien, a pratiquement disparu des achats du pays. D'autres secteurs, notamment l'agroalimentaire, la sidérurgie, les équipements industriels et les produits manufacturés, enregistrent également des reculs importants.

Paris dénonce un boycott officieux de ses entreprises. Alger, pour sa part, n'a pas officiellement annoncé d'embargo général contre les produits français. Il convient donc de distinguer les accusations françaises des décisions réglementaires effectivement établies. Au-delà de cette controverse, une réalité demeure. L'Algérie dispose du droit souverain de définir ses priorités économiques, de diversifier ses fournisseurs et de choisir ses partenaires commerciaux, dans le respect de ses engagements internationaux. L'accès à son marché ne saurait être considéré comme un privilège définitivement acquis par une ancienne puissance coloniale.

La diversification engagée par Alger, notamment vers la Chine, la Turquie, l'Italie et d'autres partenaires, traduit également une volonté de réduire les dépendances historiques. Cette orientation relève d'une stratégie économique dont la réussite dépendra de la capacité à soutenir la production nationale, à sécuriser les approvisionnements et à renforcer la compétitivité des entreprises algériennes.

La souveraineté ne se résume, cependant, pas à un principe diplomatique. Elle suppose aussi une autonomie productive, une sécurité alimentaire et une capacité réelle à négocier sans subir de dépendances excessives. Elle implique également le respect des accords librement conclus, dont les dispositions peuvent être discutées et contestées par les voies juridiques appropriées.

C'est précisément sur ce terrain que la démarche française appelle une attention particulière. L'accord d'association avec l'Union européenne est un instrument juridique liant deux partenaires. Il ne saurait être transformé, sans fondement établi, en moyen de pression politique au service d'un différend bilatéral.

L'Algérie a toute légitimité à défendre ses intérêts et à demander une relation économique équilibrée. De son côté, l'Union européenne peut examiner les engagements contractuels et les éventuels manquements. La distinction entre une procédure commerciale fondée en droit et son instrumentalisation politique sera déterminante.

Après plus de soixante-quatre années d'indépendance, les relations entre Alger et Paris ne peuvent durablement se construire sur les réflexes d'une histoire asymétrique. La coopération demeure possible, souhaitable même, mais elle exige une reconnaissance réciproque de la souveraineté et de l'égalité des États.

La France conserve des intérêts économiques considérables en Algérie. L'Algérie, elle, entend préserver sa liberté de décision et élargir ses partenariats. Ces deux réalités ne sont pas incompatibles, à condition que le dialogue remplace les rapports de force.

La crise actuelle rappelle finalement une évidence historique. L'indépendance algérienne n'a pas seulement consacré la fin de la domination coloniale. Elle a établi le droit imprescriptible de l'Algérie à décider de son destin. Et ce droit ne se négocie ni à Paris ni à Bruxelles.

S. M.

PARIS CHERCHE DU RENFORT DANS UNE...

EUROPE QUI S'ESSOUFFLE

La France veut européaniser son bras de fer avec l'Algérie. Faute de parvenir à imposer ses vues dans le cadre bilatéral, Paris envisagerait de solliciter Bruxelles pour exercer davantage de pression sur Alger.

Par Crésus



Mais voilà que l'Organisation mondiale du commerce vient rappeler une réalité autrement embarrassante. L'Union européenne, cette puissance économique que Paris voudrait mobiliser, traverse elle-même une période de fragilité industrielle, de croissance poussive et de compétitivité déclinante.

Le contraste ne manque pas de sel. D'un côté, une France qui cherche à transformer ses contrariétés diplomatiques en affaire européenne. De l'autre, une Europe qui peine à retrouver son dynamisme économique et s'interroge sur les moyens de préserver sa place dans la compétition mondiale.

Dans son examen de la politique commerciale européenne, l'OMC dresse un tableau révélateur. La trajectoire de croissance de l'Union demeure environ 5% en dessous de celle d'avant la pandémie. Plus significatif encore, les volumes de ses exportations de marchandises vers les pays tiers étaient, en 2025, inférieurs de près de 10% à leur moyenne d'avant la crise sanitaire. Certes, l'Europe reste une puissance commerciale majeure, première exportatrice mondiale de services et deuxième pour les marchandises.

Mais derrière cette stature se dessine une inquiétude grandissante. Les coûts énergétiques élevés, les difficultés industrielles, la faiblesse de l'innovation et les dépendances technologiques obligent Bruxelles à revoir ses priorités.

Le plus frappant réside dans le changement de doctrine. Cette Europe, longtemps prompte à célébrer les vertus de l'ouverture commerciale, renforce désormais ses instruments de protection économique. Contrôle des investissements étrangers, mesures antidumping, soutien aux industries stratégiques et surveillance des importations deviennent les nouveaux piliers de sa politique.

Autrement dit, l'Europe redécouvre les vertus de la souveraineté économique au moment même où certains de ses membres voudraient contester à d'autres nations le droit de défendre la leur.

C'est précisément là que le dossier algérien prend une dimension particulière. L'Algérie n'a pas à considérer sa souveraineté comme une variable d'ajustement des difficultés politiques françaises. Ses relations avec l'Union européenne relèvent d'intérêts réciproques, d'engagements négociés et du respect mutuel, non des humeurs diplomatiques de Paris.

D'autant que l'Europe a besoin de partenaires énergétiques fiables, de débouchés commerciaux et de relations stabilisées avec son voisinage méditerranéen. Transformer un différend franco-algérien en confrontation euro-algérienne ne servirait pas nécessairement les intérêts de Bruxelles.

Reste une question essentielle. L'Union européenne acceptera-t-elle de confondre ses intérêts stratégiques avec les contentieux particuliers de l'un de ses États membres ?

Paris peut toujours chercher à grossir les rangs de ses soutiens. Mais la puissance d'une diplomatie ne se mesure pas au nombre de capitales qu'elle tente d'enrôler. Et l'Algérie, qui n'a ni à demander la permission d'exister souverainement ni à souscrire aux nostalgies d'une tutelle révolue, a tout intérêt à défendre ses positions avec fermeté et lucidité.

L'Europe cherche aujourd'hui à retrouver sa puissance économique. La France ferait peut-être mieux de retrouver le chemin du dialogue.

Crésus

LES DOUANES SE DOTENT D'UN NOUVEAU CENTRE OPÉRATIONNEL

Un rempart contre la fraude et la contrebande

Un nouveau centre opérationnel, fonctionnel 24 heures sur 24, vient renforcer les capacités de surveillance, de renseignement et d'intervention des services douaniers. Une nouvelle étape dans la stratégie de l'État visant à moderniser ce corps et à en faire un rempart plus efficace contre les réseaux de fraude et de criminalité organisée.

L'Algérie poursuit la modernisation de son appareil douanier avec la mise en service d'un Centre opérationnel de la Direction générale des douanes (DGD), inauguré hier à Alger. Cette nouvelle infrastructure, destinée au suivi en temps réel des activités douanières et à l'exploitation des données, traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer les moyens de contrôle et de faire des Douanes un véritable rempart contre la fraude, la contrebande et les différentes formes de criminalité économique. La cérémonie d'inauguration, organisée à l'occasion de la commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de Novembre, a été présidée par le ministre des Finances, Mohammed Lamine Lebbou, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, du directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouche, du directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, ainsi que de représentants des corps de sécurité. Au-delà de sa dimension technologique, ce centre constitue un nouvel outil stratégique pour améliorer la réactivité des services douaniers, fluidifier la circulation de l'information et renforcer la coordination entre les différentes structures. Il s'inscrit dans une démarche globale de modernisation du corps des Douanes, de numérisation de ses méthodes de gestion et de consolidation de ses capacités opérationnelles, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Dans son allocution, le général-major Abdelhafid Bakhouche a souligné que les mutations rapides de l'environnement économique et commercial, conjuguées à la diversification des procédés de fraude et de contrebande, imposent une adaptation permanente des moyens d'action. Face aux tentatives d'atteinte à l'économie nationale, a-t-il relevé, les Douanes doivent renforcer leurs capacités de réaction et privilégier une approche proactive fondée sur la vigilance, la coordination et le partage de l'information. Le nouveau centre assurera, 24 heures sur 24, la collecte des informations transmises par les structures opérationnelles régionales, le suivi de l'activité des différents services ainsi que l'élaboration de bulletins de renseignement et de rapports périodiques destinés aux hautes autorités. Il permettra également de signaler immédiatement toute situation urgente afin de faciliter les interventions sur le terrain.



Cette structure aura aussi pour mission d'orienter et de suivre les équipes opérationnelles, avec pour objectif de «renforcer la rapidité des interventions et l'efficacité de la lutte contre les plans des réseaux de contrebande et de criminalité organisée transfrontalière», précisera le directeur général des Douanes qui a rappelé, à ce titre, qu'un service dédié au suivi de l'activité opérationnelle avait été créé début 2024. Initialement conçu comme le noyau d'un dispositif intégré, appuyé par des centres régionaux et locaux, il a progressivement évolué pour devenir cette nouvelle structure centralisée. Doté d'une vision globale de l'activité douanière et de moyens d'analyse et de suivi en temps réel, le centre représente ainsi une avancée dans le processus de transformation des services douaniers. Il doit contribuer à améliorer leur niveau de préparation, à anticiper les menaces et à mieux protéger l'économie nationale face aux pratiques frauduleuses.

Une application consacrée au suivi et à l'analyse de l'activité des équipes opérationnelles a également été présentée lors de cette cérémonie, qui a été marquée par la projection d'une vidéo sur les missions des Douanes et le fonctionnement de cette nouvelle infrastructure.

R. N.

PNEUMOLOGIE

L'Algérie mise sur la prévention et le dépistage précoce

Les travaux du Congrès international de pneumologie ont débuté vendredi à Alger, avec la participation d'experts, de médecins et de chercheurs nationaux et étrangers, autour des enjeux de prévention, de diagnostic précoce et de prise en charge des maladies respiratoires. Organisée sur deux jours sous le patronage du ministre de la Santé, cette rencontre coïncide avec le 2e Congrès de la Ligue arabe des médecins pneumologues et le 4e Congrès national de la Société algérienne de pneumologie (SAP). À cette occasion, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a révélé que près de 5 000 nouveaux cas de cancer du poumon sont diagnostiqués annuellement en Algérie, dont environ 90% sont liés au tabagisme. Il a souligné la nécessité de renforcer la prévention et d'améliorer le dépistage précoce. Dans ce cadre, sept consensus médicaux nationaux ont été validés concernant notamment l'asthme, l'apnée obstructive du sommeil et l'hypertension artérielle pulmonaire, afin d'unifier les pratiques de diagnostic et de traitement. De son côté, le président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), Kamel Sanhadji, a plaidé pour une approche privilégiant l'anticipation des risques, la prévention et la veille sanitaire. Il a également insisté sur la nécessité de lutter contre les facteurs environnementaux et professionnels, notamment le tabagisme et la pollution de l'air. Sur le plan de la coopération scientifique, le président de la SAP, Merzak Ghernaout, a annoncé le lancement d'un projet de création d'une Ligue internationale de pneumologie. Il a également fait état de la reconduction de l'Algérie à la présidence de la Ligue arabe des médecins pneumologues pour un troisième mandat. Le programme du congrès comprend plus de 250 posters scientifiques, des conférences et des ateliers consacrés aux pathologies respiratoires. Un plan d'action est également en préparation avec le ministère de la Santé et l'Institut national de santé publique pour établir des statistiques précises sur la prévalence de ces maladies et le coût de leur prise en charge. Cette rencontre vise enfin à renforcer les échanges d'expertises et la formation des jeunes médecins et chercheurs, tout en favorisant l'adoption des dernières avancées en matière de diagnostic et de traitement.

Synthèse R. N.

BOMBARDEMENT DE L'HÔPITAL NASSER À KHAN YOUNÈS

L'Algérie et 17 pays condamnent

L'attaque contre le complexe médical Nasser, à Khan Younès, dans le sud de la bande de Ghaza, suscite une nouvelle vague de condamnations. L'Algérie, aux côtés de 17 autres pays arabes et musulmans, a fermement dénoncé la frappe israélienne qui a fait des victimes parmi les patients et le personnel médical. Les signataires rappellent que les hôpitaux et les équipes soignantes bénéficient d'une protection particulière en vertu du droit international humanitaire. Dans une déclaration commune, les ministres des Affaires étrangères des 18 pays ont également exprimé leur indignation face à la poursuite des attaques contre les civils palestiniens, notamment les bombardements de tentes et d'abris accueillant les personnes déplacées.

Ils mettent en garde contre les conséquences de ces opérations, qui risquent de fragiliser le cessez-le-feu et de réduire à néant les efforts engagés pour ramener la stabilité dans le territoire palestinien. Au-delà des bombardements, c'est aussi la situation humanitaire qui inquiète les signataires. Les restrictions imposées à l'entrée de l'aide, des équipements d'hébergement et des fournitures médicales aggravent les conditions de vie d'une population déjà éprouvée. À l'approche de l'hiver, des milliers de familles restent confrontées au manque d'abris adaptés, tandis que les services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement continuent de se dégrader.

Les enfants et les nourrissons figurent parmi les plus exposés à ces conditions particulièrement difficiles. Face à cette urgence, les 18 pays appellent au respect intégral du cessez-le-feu et des engagements pris dans le cadre de l'accord de Charm el-Cheikh, du plan global du président américain Donald Trump et de la résolution 2803 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils demandent notamment la levée des restrictions qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et exhortent les États-Unis ainsi que le Conseil de la paix à redoubler d'efforts pour garantir l'application de ces engagements. L'Algérie et les autres pays signataires réaffirment enfin leur volonté de poursuivre la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux pour consolider la trêve, faire avancer les différentes étapes du plan et, surtout, permettre à l'aide humanitaire de parvenir aux populations qui en ont le plus besoin.

R. N.

CRESUS

Quotidien national, édité par la SARL **CELIGNE Éd. & Com.**

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

REFUS DE RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

L'administration face à ses obligations

Le Haut-Commissariat à la numérisation a détaillé la procédure permettant aux citoyens de déposer une réclamation en ligne lorsqu'une administration refuse un document obtenu par voie électronique. Une démarche destinée à garantir la reconnaissance effective des documents numériques.



La numérisation des services publics s'accompagne désormais d'un mécanisme de recours permettant aux citoyens de signaler le refus d'un document administratif obtenu en ligne. Dans une vidéo de sensibilisation publiée vendredi 13 novembre sur sa page facebook, le Haut-Commissariat à la numérisation (HCN) a expliqué les étapes à suivre pour déposer une réclamation électronique.

Cette procédure, qui s'inscrit dans le cadre des instructions du Premier ministre, Sifi Ghrieb, visant à garantir la reconnaissance des documents administratifs numériques, permet aux usagers de signaler directement les refus opposés par les administrations publiques, sans avoir à se déplacer.

UNE RÉCLAMATION EN QUELQUES ÉTAPES

Dans son tutoriel, le HCN invite les citoyens concernés à accéder à la rubrique «Réclamations et suggestions», située en bas de la page d'accueil du portail national des services numériques gouvernementaux. Après avoir choisi le mode d'accès, notamment via l'application mobile, l'usager doit sélectionner «Réclamation» comme type de demande et «Demande de service» comme objet. Il devra ensuite préciser le service concerné et signaler, dans la rubrique réservée aux détails, que son document numérique a été refusé, en indiquant le nom de l'administration concernée.

Une copie du document rejeté doit également être jointe à la réclamation. La plateforme autorise le téléchargement de cinq pièces jointes au maximum. Après avoir renseigné les informations demandées et saisi le code de vérification, le citoyen peut transmettre sa demande.

Le suivi de son traitement est ensuite accessible depuis son espace personnel, dans la rubrique «Mes observations» (Moulahadati). À travers ce dispositif, le HCN entend faciliter le recours des citoyens confrontés au refus de leurs documents numériques et rappeler leur droit à bénéficier des services dématérialisés.

«Votre document numérique est votre droit à un service administratif plus simple», souligne l'institution.

VERS UNE RECONNAISSANCE EFFECTIVE

Cette démarche intervient dans le prolongement des orientations des pouvoirs publics visant à généraliser l'utilisation des documents administratifs dématérialisés et à lever les obstacles à leur reconnaissance au sein des administrations.

Lors d'une rencontre médiatique organisée mardi dernier par le HCN, en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, et de la ministre déléguée chargée des Collectivités locales, Fouzia Naama, la ministre, haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, avait rappelé que les documents délivrés par voie électronique pouvaient être utilisés auprès des différentes administrations publiques.

Elle avait également précisé que cette mesure s'inscrivait dans l'application de la décision du Premier ministre, Sifi Ghrieb, destinée à consacrer la reconnaissance des documents électroniques et à simplifier les démarches administratives.

Au-delà de la mise en ligne des prestations publiques, l'enjeu est désormais d'assurer la reconnaissance effective des documents numériques et de mettre fin aux pratiques qui freinent leur utilisation afin de renforcer la confiance des citoyens dans la modernisation du service public.

Nassim Goumettre

ZIMBABWE

L'Algérie finance deux projets de développement

Le président zimbabwéen, Emmerson Mnangagwa, a reçu, jeudi, à State House, à Harare, une délégation de l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement (AACISD), conduite par son directeur général, Abed Hallouz. Selon le quotidien zimbabwéen The Herald, les discussions ont porté sur ces deux projets, qui illustrent la volonté de l'Algérie de consolider les liens historiques de fraternité et de solidarité entre les deux pays.

Dans une publication sur le réseau social X, le chef de l'État zimbabwéen a salué les «précieuses contributions de l'Algérie» à ces initiatives, soulignant l'importance de traduire les relations bilatérales en réalisations concrètes au profit des populations. Le premier projet concerne le Musée de la libération africaine, à Harare, qui vise à préserver la mémoire des luttes anticoloniales du continent. Le second porte sur la construction d'un établissement scolaire doté d'un internat à Gokwe North, dans le centre-ouest du pays. Dans ce cadre, la délégation algérienne, accompagnée de l'ambassadeur d'Algérie au Zimbabwe, Mohammed Saoudi, s'est rendue sur le site devant accueillir le futur établissement, en présence de responsables zimbabwéens du secteur de l'éducation. Cette infrastructure devrait contribuer à améliorer les conditions de scolarisation et à élargir l'accès à l'enseignement dans cette région rurale. À cette occasion, Abed Hallouz a réaffirmé la disponibilité de l'Algérie à accompagner la concrétisation des deux projets, dans le cadre de son engagement en faveur du renforcement de la coopération bilatérale et du développement du continent africain. Les montants mobilisés et les échéances de réalisation n'ont toutefois pas été précisés.

Cette dynamique de rapprochement a également été au centre des échanges entre le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, et le secrétaire général adjoint de la présidence de la République du Zimbabwe, Zvenishimwe Ruvhinga Churu, reçu au siège du ministère à l'occasion de sa visite en Algérie, du 9 au 14 novembre 2026, à la tête d'une délégation multisectorielle.

Les deux responsables ont réaffirmé la profondeur des liens de fraternité et de solidarité entre les deux pays ainsi que leur volonté de hisser leur coopération à un niveau supérieur. Cette ambition s'inscrit dans le prolongement de la visite d'État effectuée en Algérie par le président zimbabwéen, Emmerson Dambudzo Mnangagwa, les 19 et 20 juillet 2025, à l'issue de laquelle plusieurs accords et mémorandums d'entente avaient été signés dans des secteurs stratégiques.

Les discussions ont également mis en avant les acquis de la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la formation. A cet égard, le responsable zimbabwéen a fait part de l'intérêt de son pays pour une meilleure valorisation de l'expérience algérienne en matière de formation et de développement des ressources humaines.

DOCUMENTS FONCIERS

La fin du tout-papier

La Direction générale des Domaines renforce la fiabilité des documents délivrés via le portail «Espace Algérie». Désormais, ces pièces peuvent être utilisées sous leur format numérique, sans obligation de les imprimer.

Les démarches liées aux documents fonciers devraient gagner en simplicité et en sécurité. La Direction générale des Domaines vient de franchir une nouvelle étape dans la dématérialisation de ses services en introduisant la signature électronique sur les documents délivrés via le portail «Espace Algérie». L'objectif est de permettre aux usagers de disposer de documents numériques authentifiés, dont le contenu est protégé contre toute modification.

Cette nouveauté concerne plusieurs pièces, notamment les extraits cadastraux CC12, CC15, CC11 et CC14C, les copies d'actes, les certificats négatifs, les copies de fiches ainsi que les plans cadastraux. Tous ces documents sont désormais délivrés au format PDF et munis d'une signature électronique reposant sur un dispositif agréé par l'Autorité gouvernementale de certification électronique (AGCE).

Pour les usagers, la vérification de ces documents reste simple. À l'aide du logiciel Adobe Acrobat Reader, ils peuvent s'assurer de la validité de la signature et de l'intégrité du contenu. L'affichage d'une coche verte confirme que le document est authentique et qu'il n'a subi aucune modification depuis sa signature. En présence d'une alerte, il convient, toutefois, de vérifier l'état de la signature et le contenu du document.

L'un des principaux avantages de cette mesure réside dans la reconnaissance juridique des documents numériques. Ceux-ci ont désormais la même valeur que leurs équivalents sur papier et peuvent être présentés directement aux administrations et organismes concernés. Autrement dit, leur impression n'est plus nécessaire pour accomplir les démarches.

Au-delà de l'aspect technique, cette évolution devrait faciliter le quotidien des citoyens, des notaires et des experts immobiliers, en réduisant les contraintes liées à la circulation et à la présentation des documents fonciers. Elle traduit également la volonté de la Direction générale des Domaines de rendre ses services plus accessibles, tout en renforçant la confiance dans l'information foncière numérique.

La signature électronique apparaît ainsi comme un nouvel outil au service d'une administration plus moderne, où la sécurité des documents va de pair avec la simplification des procédures.

R. N.

PR KAMEL MIHOUBI, ANCIEN MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU À CRÉSUS :

«L'eau n'est plus une question technique, mais un enjeu de souveraineté»

Nous recevons le professeur Mustapha Kamel Mihoubi, enseignant-chercheur en hydraulique à l'École nationale supérieure d'hydraulique (ENSH) et ancien ministre des Ressources en eau, auteur de l'ouvrage «L'Or blue sous pression : souveraineté hydrique, gouvernance et réformes en Algérie».



Un ouvrage consacré à la réforme de la gouvernance de l'eau en Algérie. Fort de ce double regard, académique et institutionnel, sur le secteur des ressources en eau, il propose une analyse technique et politique des grands chantiers de l'eau. Entre stress hydrique, dessalement et réorganisation institutionnelle, il en présente les clés dans un échange mêlant rigueur scientifique, expérience de gestion et propositions concrètes pour l'avenir du secteur.

Crésus : Pourquoi avoir écrit ce livre, et pourquoi maintenant ?

M. K. Mihoubi : Parce que l'Algérie traverse une transition hydrique silencieuse, mais profonde. Nous sommes passés, en une génération, d'un pays qui gérait une pénurie conjoncturelle liée aux sécheresses cycliques à un pays confronté à un stress hydrique structurel, aggravé par la croissance démographique, l'urbanisation littorale et le changement climatique. Ce livre est né d'un constat simple : nous disposons d'infrastructures considérables, telles que les barrages, les stations de dessalement et une vingtaine de systèmes de transfert, mais notre gouvernance de l'eau n'a pas suivi le même rythme que les efforts d'investissement des pouvoirs publics en matière de modernisation. J'ai voulu produire un texte qui ne se contente pas de dresser un état des lieux technique, mais propose une architecture de réforme cohérente, documentée et actionnable, à destination des décideurs, des ingénieurs et du grand public. Le moment est important car le pays engage actuellement une réflexion sur la sécurité hydrique nationale, et il me semblait utile d'apporter une contribution structurée à ce débat, plutôt que de le laisser aux seules urgences conjoncturelles.

J'ajouterais que ce livre s'adresse volontairement à un large public. Trop d'ouvrages sur l'eau restent enfermés dans un langage d'expert, alors que les arbitrages qui concernent cette ressource touchent directement le quotidien des citoyens, des agriculteurs et des industriels. Mon ambition a été de rendre lisible une matière technique, sans la trahir, pour que le débat public sur l'eau se nourrisse de connaissances solides plutôt que de perceptions erronées.

Quels sont les points les plus importants de la réforme proposée dans votre livre ?

Le livre articule la réforme autour de trois piliers. Le premier est la gouvernance : clarifier qui décide, qui régule et qui exploite, car aujourd'hui, ces fonctions sont trop souvent confondues au sein des mêmes structures. Le deuxième pilier est la planification par la donnée : je plaide pour une gestion pilotée par des indicateurs objectifs et publics, tels que le stress hydrique, le taux de recouvrement, le rendement des réseaux et la qualité des eaux distribuées, plutôt que par une gestion de crise réactive. Le troisième pilier concerne les ressources humaines et la formation, car aucune réforme institutionnelle ne tient sans une solide ingénierie nationale. À cela s'ajoute un volet transversal portant sur le financement du secteur, la tarification progressive de l'eau selon les usages et la nécessité d'un cadre juridique qui confère aux régulateurs de véritables pouvoirs de contrainte, notamment face aux prélèvements illicites et à la pollution des ressources. La réforme que je propose n'est pas une révolution institutionnelle brutale, mais une clarification des responsabilités assortie d'outils de pilotage modernes.

Je propose également une contractualisation pluriannuelle entre l'État et les opérateurs publics de l'eau, avec des objectifs chiffrés de rendement de réseau, de continuité de service et de qualité, assortis d'une reddition de comptes publique. Aujourd'hui, l'absence d'objectifs contractuels clairs dilue la responsabilité de chacun : quand une coupure survient, il est souvent difficile de savoir si la cause relève du producteur, du distributeur ou de l'insuffisance des investissements décidés en amont. Une réforme réussie doit permettre d'identifier précisément la défaillance, afin d'y apporter une réponse ciblée plutôt qu'une réponse générale et coûteuse.

Vous consacrez également un chapitre à la formation supérieure. Quel rôle la formation d'ingénieurs en hydraulique doit-elle jouer dans la gestion des ressources en eau ?

Un rôle central et, à mon sens, sous-estimé. La gestion de la ressource en eau est devenue une discipline hautement technique, qui combine l'hydrologie, le génie des procédés, l'automatisation, la gestion des données et l'économie de la ressource. Or nos écoles et universités doivent adapter leurs cursus à cette réalité, en dépassant l'hydraulique classique centrée sur le dimensionnement des ouvrages, pour intégrer davantage la modélisation des ressources, le traitement avancé des eaux, le dessalement, la réutilisation des eaux usées épurées et l'exploitation des grands systèmes hydrauliques. Il faut aussi renforcer le lien entre les écoles d'ingénieurs et les opérateurs du secteur, à l'instar de l'ADE, de l'ONA, de l'ANBT, de l'ONID et de l'ANRH, ainsi que des sociétés de dessalement (ADC, ANDE), afin que la formation pratique et l'alternance deviennent la norme plutôt que l'exception. Je plaide également pour des filières de spécialisation post-diplôme d'ingénieur, par exemple des PGS (post-graduation) sur les procédés membranaires et le traitement, car ces compétences sont rares aujourd'hui en Algérie, alors même que le pays dispose d'un parc de stations de dessalement parmi les plus importants d'Afrique. Sans une ingénierie nationale montée en compétences, nous resterons dépendants de l'expertise étrangère pour exploiter nos propres infrastructures stratégiques.

Je propose aussi que les grands opérateurs du secteur financent des chaires et des laboratoires de recherche appliquée au sein des écoles nationales, sur le modèle de ce qui se fait dans le secteur de l'énergie ou des télécommunications. Cela permettrait de constituer, à moyen terme, un vivier d'experts algériens capables non seulement d'exploiter les installations existantes, mais aussi de concevoir localement les extensions futures, de former les générations suivantes et, à terme, d'exporter cette expertise vers d'autres pays de la région confrontés aux mêmes contraintes hydriques.

Vous abordez longuement le dessalement par osmose inverse et ses limites face aux tempêtes de houle en Méditerranée. Pouvez-vous détailler ce point et la solution hybride que vous proposez ?

C'est l'un des chapitres les plus techniques du livre et, je crois, l'un des plus utiles. Le dessalement par osmose inverse est devenu un pilier de notre sécurité hydrique, mais il exige une alimentation continue en eau de mer de qualité stable. Or, le changement climatique modifie l'hydrodynamique marine en Méditerranée : on observe une hausse de la fréquence et de l'intensité des tempêtes de houle, qui remettent en suspension les sédiments côtiers, augmentent la turbidité et entraînent davantage de matières organiques et d'algues vers les prises d'eau. Ces épisodes provoquent un colmatage accéléré des membranes, ce qui impose des nettoyages chimiques plus fréquents, les fameux CIP, et parfois des arrêts complets pour remplacer les membranes ou les cartouches de filtration. Chaque arrêt fragilise la résilience du système d'alimentation, surtout dans les régions où la station de dessalement constitue la source quasi unique d'eau potable, sans barrage ni nappe de secours mobilisable rapidement.

C'est là que la solution hybride que je défends prend tout son sens : coupler l'osmose inverse à une unité de distillation à multi-effets (MED). Ce procédé thermique, moins sensible aux variations de la qualité de l'eau brute et capable de fonctionner avec une eau plus chargée, peut prendre le relais lorsque la ligne d'osmose inverse est à l'arrêt pour maintenance ou nettoyage. Dans les régions dépourvues d'autre moyen d'alimentation, un arrêt prolongé d'une usine de dessalement de plus de quatre jours peut entraîner une véritable crise sanitaire et sociale. Une capacité hybride, même dimensionnée pour couvrir uniquement les besoins essentiels durant la panne, transforme une vulnérabilité critique en un risque gérable. C'est un investissement en matière de résilience plutôt qu'un simple choix technologique.

J'insiste dans le livre sur le fait que cette hybridation ne doit pas être pensée comme un doublement coûteux et systématique sur chaque site, mais comme un dispositif ciblé, réservé aux zones où la rupture d'alimentation n'a pas d'alternative crédible à court terme : littoral aride, zones insulaires ou périurbaines fortement dépendantes d'un site unique. Il faut également intégrer, dès la conception des futures stations, des études d'impact tenant compte de scénarios climatiques révisés à la hausse pour la houle et la fréquence des tempêtes, plutôt que de continuer à dimensionner les prises d'eau et les prétraitements sur des séries historiques qui ne reflètent plus la réalité actuelle du climat méditerranéen.

Suite en page 7

PR KAMEL MIHOUBI, ANCIEN MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU À CRÉSUS :

«L'eau n'est plus une question technique, mais un enjeu de souveraineté»

Suite de la page 6

Cresus : Une dernière question, plus institutionnelle. Peut-on dire que l'organisation du secteur est aussi importante que les infrastructures elles-mêmes dans la gouvernance de l'eau en Algérie ? Vous parlez notamment de réactiver une autorité de l'eau aux pouvoirs élargis, et de transformer la police des eaux en police judiciaire ?

Je dirais même que c'est la question la plus importante, car une infrastructure mal gouvernée finit toujours par sous-performer, quelle que soit sa qualité technique. L'Algérie a construit des ouvrages remarquables, mais la fragmentation des responsabilités entre les différents établissements publics du secteur nuit à la cohérence de la politique de l'eau. Je propose donc la réactivation d'une autorité de l'eau dotée de pouvoirs élargis, distincte des opérateurs, chargée de la planification stratégique, de l'arbitrage entre usages concurrents (eau potable, irrigation, industrie) et du contrôle de la performance des établissements publics, avec le pouvoir d'apporter des ajustements à la gestion du service public de l'eau, voire d'imposer un réel effet de sanction. Ce n'est pas une structure supplémentaire pour la forme, mais une autorité de régulation au sens plein du terme, à l'image de ce qui existe dans d'autres secteurs stratégiques. Le second point, celui de la police des eaux, est tout aussi crucial. Aujourd'hui, les agents chargés de constater les infractions liées à l'eau, telles que les forages et branchements illicites, la pollution des cours d'eau, disposent d'un statut essentiellement administratif, ce qui limite considérablement leur capacité à faire appliquer la loi. Faire évoluer ce corps vers un statut de police judiciaire, avec des officiers assermentés capables de dresser des procès-verbaux ayant pleine valeur judiciaire et de saisir directement la justice, changerait profondément le rapport de force face aux infractions qui, aujourd'hui, restent trop souvent impunies faute de moyens de coercition.

Ce sont deux réformes institutionnelles peu coûteuses sur le plan financier, mais dont l'effet sur la gestion effective de la ressource serait, je crois, considérable. J'ajouterais que ces deux chantiers se complètent : une autorité de l'eau forte a besoin, sur le terrain, d'un bras armé capable de faire respecter ses décisions, tout comme un corps de police judiciaire de l'eau a besoin d'une doctrine claire, fixée par le régulateur, pour orienter ses priorités de contrôle. Sans cette articulation entre la tête stratégique et le bras opérationnel, chaque réforme prise isolément produit des effets limités, voire contradictoires.

Un mot de conclusion pour nos lecteurs ?

Simplement, l'eau n'est plus, en Algérie, une question technique réservée aux ingénieurs : elle est devenue un enjeu de souveraineté, de santé publique et de cohésion sociale. Ce livre invite à en débattre avec les faits et les chiffres, et pas seulement dans l'urgence des pénuries estivales. J'espère aussi qu'il pourra servir de base de travail à ceux qui, demain, auront à traduire ces propositions en textes réglementaires, en cahiers des charges ou en programmes de formation, car c'est finalement dans cette mise en œuvre concrète, plus que dans le débat d'idées, que se joue la sécurité hydrique du pays pour les décennies à venir. L'ouvrage était disponible en arabe et en français lors de la 29e édition du Salon international du livre d'Alger (SILA 2026). Je remercie le quotidien Crésus d'avoir donné à cette réflexion l'écho qu'elle mérite.

Crésus

INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

Les Allemands à l'affût d' opportunités

À travers un webinaire, l'AHK Algérie entend mettre en avant les opportunités économiques du pays et les garanties offertes pour accompagner les projets.

La Chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'Industrie (AHK Algérie) organise, demain, un webinaire consacré aux perspectives de développement économique de l'Algérie, aux secteurs porteurs et aux opportunités d'investissement pour les entreprises allemandes. Cette rencontre en ligne, qui se déroulera en anglais, abordera également les mécanismes de soutien financier et les dispositifs de protection des investissements proposés par le gouvernement fédéral allemand.

Dans un contexte marqué par la volonté de l'Algérie de diversifier son économie et de renforcer son attractivité auprès des investisseurs étrangers, ce webinaire entend apporter un éclairage sur les évolutions macroéconomiques du pays, ses perspectives de croissance ainsi que les secteurs présentant un potentiel de développement pour les entreprises allemandes.

Organisée par l'AHK Algérie, cette rencontre permettra aux participants de mieux appréhender l'environnement économique algérien et d'identifier les possibilités de coopération et d'investissement entre les deux pays.



DES GARANTIES POUR SÉCURISER LES INVESTISSEMENTS

Au-delà de l'analyse des perspectives économiques, le webinaire mettra l'accent sur les instruments financiers et les dispositifs de garantie destinés à accompagner les entreprises allemandes dans leurs projets de développement à l'international.

Les discussions porteront notamment sur les garanties publiques allemandes à l'exportation, ainsi que sur les garanties à l'investissement permettant de couvrir certains risques politiques liés aux opérations à l'étranger.

Ces mécanismes constituent des outils importants pour sécuriser les opérations commerciales et les investissements des entreprises allemandes sur les marchés internationaux, notamment en Algérie.

TROIS EXPERTS AU RENDEZ-VOUS

Trois intervenants apporteront leur expertise et leur éclairage sur les différentes thématiques abordées.

Verena Matschoss, directrice du bureau de Tunis de Germany Trade & Invest (GTAI), en charge de l'Algérie, présentera les principales évolutions économiques du pays ainsi que les perspectives de croissance et les secteurs porteurs.

Eva Steinhaus, représentante régionale du dispositif allemand de garanties des crédits à l'exportation pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, interviendra sur les instruments de soutien aux opérations d'exportation.

Enfin, Herwig Maaßen, Senior Manager chez PwC, apportera son expertise sur les garanties allemandes à l'investissement et les mécanismes de protection contre les risques politiques.

RENFORCER LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ALGÉRO-ALLEMANDES

À travers cette initiative, l'AHK Algérie entend contribuer au renforcement des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et l'Allemagne, tout en encourageant les entreprises allemandes à explorer les opportunités offertes par le marché algérien.

Ce webinaire constitue ainsi une occasion pour les opérateurs économiques, les investisseurs et les partenaires institutionnels de s'informer sur le potentiel du marché algérien et sur les dispositifs d'accompagnement disponibles pour concrétiser leurs projets.

ALGERIA WOODTECH 2026

Les professionnels du bois réunis à Alger

La 5e édition du salon international des industries du bois, de la menuiserie, de l'ameublement et des équipements associés, « ALGERIA WOODTECH 2026 », se tiendra du 21 au 24 novembre au Palais des expositions des Pins maritimes, à Alger. Cette manifestation réunira des opérateurs nationaux et internationaux autour des évolutions et des perspectives de développement de la filière. Organisé au pavillon U de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX), ce rendez-vous professionnel sera l'occasion de présenter les dernières innovations technologiques, les nouveaux équipements et les solutions destinés à l'industrie du bois et à ses différentes branches.

Selon les organisateurs, le salon constituera également un espace d'échange et de rencontres entre les professionnels, permettant de mettre en avant les opportunités d'investissement et de développement dans les secteurs du bois, de la menuiserie et de l'ameublement.

Il ambitionne ainsi de favoriser les partenariats et de renforcer les échanges entre les différents acteurs de cette filière industrielle.

PÉTROLE

Le Sahara Blend algérien conforte sa prime

Le Sahara Blend, brut de référence algérien commercialisé par Sonatrach, aurait dépassé les 140 dollars le baril.

Cette valorisation s'explique par l'intérêt croissant des raffineurs européens pour les pétroles légers et peu soufrés, particulièrement recherchés depuis la réorganisation des approvisionnements après les sanctions contre la Russie.

Avec une densité d'environ 45 degrés API et une teneur en soufre inférieure à 0,1 %, le Sahara Blend bénéficie d'un avantage qualitatif qui permet aux raffineurs de réduire les coûts de traitement et d'améliorer leurs rendements. Ses principaux débouchés restent notamment l'Italie, l'Espagne et la France.

Cette prime constitue une opportunité pour l'Algérie d'accroître ses recettes d'exportation.

Dans un marché marqué par les tensions géopolitiques, la qualité du Sahara Blend renforce ainsi la position de l'Algérie en Méditerranée. Un atout commercial qui doit s'accompagner d'efforts pour pérenniser la production et diversifier l'économie.

RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA WILAYA D'ALGER

Les personnes aux besoins spécifiques au menu

Le ministre, wali d'Alger, M. Mohamed Abdenour Rabehi, a présidé une réunion du Conseil exécutif de la wilaya, consacrée au suivi de plusieurs dossiers importants, a indiqué jeudi un communiqué des services de la wilaya.



Au cours de cette réunion, tenue mercredi, le ministre a écouté des exposés portant notamment sur «les propositions issues des études relatives à plusieurs Plans d'occupation des sols (POS), à savoir le POS 126 dans la commune de Baba Hassen et les POS 64 et 65 dans la commune de Mohamed Belouizdad. Les projets de développement proposés, couvrant différents secteurs, ont été présentés, M. Rabehi ayant souligné la nécessité de se conformer aux dispositions des POS et du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU)», précise la même source. A cette occasion, un exposé a également été présenté sur «le programme des services de la wilaya au profit des personnes aux besoins spécifiques, avec la contribution des différents établissements publics de la wilaya et de la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS)». Dans ce cadre, la wilaya a mobilisé «un réseau d'établissements et de structures spécialisées, à l'instar des centres psychopédagogiques relevant de l'établissement public de wilaya (Presco), qui prennent en charge plus de 400 enfants à travers six centres. La réalisation de trois nouveaux centres est également en cours dans les communes de Mohammadia, de Reghaïa et de Rahmania. Ce réseau comprend également le Centre d'adaptation scolaire «Ali Remli», un établissement placé sous la tutelle de la wilaya d'Alger, qui accueille près de 700 élèves, ainsi que l'établissement public de wilaya pour la gestion des Centres d'apprentissage et de couture (CACVA), qui offre à cette catégorie des possibilités de formation et d'acquisition de compétences artisanales et professionnelles». Le programme comprend également, ajoute le communiqué, «les prestations de prise en charge assurées par le Bureau de solidarité sociale à travers ses centres spécialisés, en tant qu'établissement placé sous la tutelle de la wilaya d'Alger, ainsi que des mesures d'accompagnement spécifiques destinées aux enfants atteints de xeroderma pigmentosum (enfants de la lune), à travers l'aménagement de salles de classe adaptées à leurs besoins, l'organisation de programmes d'animation et de loisirs et l'association des enfants aux besoins spécifiques aux différentes manifestations et activités, de manière à renforcer leur intégration dans la vie sociale». Ces actions témoignent de la volonté de la wilaya d'Alger d'assurer une prise en charge globale de cette catégorie, conclut le communiqué.

TIZI-OUZOU

L'habitat au menu de l'exécutif local

Le secteur de l'habitat à Tizi-Ouzou a fait l'objet d'une réunion d'évaluation de l'exécutif local sous la présidence du wali, Aboubacar Essedik Boucetta, indique un communiqué des services de la wilaya. La réunion, consacrée à l'examen et au suivi de l'état d'avancement des travaux des différents programmes de logements, notamment ceux relevant de la formule du logement public locatif (LPL), s'est déroulée en présence de l'ensemble des responsables concernés. Un état des lieux des taux d'avancement des travaux a été présenté à travers un exposé détaillé sur la situation des différents chantiers de réalisation de logements à travers toute la wilaya. Cela a permis de recenser les contraintes rencontrées sur le terrain et d'évaluer le respect, par les entreprises chargées de la réalisation, des délais de livraison impartis. M. Boucetta a appelé, à ce propos, les responsables concernés, à intensifier les visites sur le terrain au niveau de l'ensemble des chantiers afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux et de prendre les mesures nécessaires pour surmonter les difficultés et débloquer les situations à l'origine des retards ou de l'arrêt de certains projets. Il a, également, instruit les entreprises chargées de la réalisation d'établir des échéanciers précis pour l'achèvement des travaux, tout en insistant sur le renforcement du contrôle de la qualité des réalisations et du respect des normes techniques en vigueur. M. Boucetta a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'accélérer le raccordement des nouveaux ensembles résidentiels aux réseaux d'électricité et de gaz, relevant de Sonelgaz, ainsi qu'au réseau d'alimentation en eau potable (AEP) assuré par l'Algérienne des eaux (ADE). Ces opérations doivent être menées parallèlement à l'achèvement des travaux d'aménagement extérieur et de réalisation des voies d'accès.

TIARET

Un projet de logements lancé à Aïn-Bouchekif

Les travaux de réalisation de 50 logements relevant des formules du logement promotionnel aidé (LPA) et du logement promotionnel libre (LPL) ont été lancés récemment dans la localité d'Aïn Meriem, dans la commune d'Aïn-Bouchekif, a-t-on appris jeudi auprès de la cellule de communication et d'information du cabinet du wali. Selon la même source, ce projet, inspecté par le wali, Abdelouahab Bertima, est supervisé par l'Agence de wilaya de gestion et de régulation foncières urbaines. Il prévoit la réalisation de 40 logements dans le cadre de la formule LPA et de 10 autres logements selon la formule LPL, sur une superficie totale de 3.196 mètres carrés. Le projet comprend quatre immeubles de quatre étages chacun, abritant des appartements de type F3 et F4, ainsi que des locaux commerciaux au rez-de-chaussée, a précisé la même source, ajoutant qu'une superficie de 447 mètres carrés a également été réservée à l'aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux pour enfants. Une enveloppe financière de 168,4 millions de dinars a été consacrée à ce projet, qui prévoit, outre la réalisation des logements, la mise en place des différents réseaux souterrains, l'aménagement et le revêtement des routes, ainsi que les travaux d'aménagement urbain et l'installation de l'éclairage public. A l'issue de sa visite du projet, M. Bertima a insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux et d'accompagner les entreprises chargées de leur réalisation, à travers un suivi quotidien des chantiers par les techniciens, afin de garantir la qualité des ouvrages et le respect des normes techniques requises.



DEGLET NOUR, COUSCOUS, SAFRAN ET L'HUILE D'OLIVE

Cinq produits du terroir labellisés

L'Algérie compte labelliser cinq produits, en l'occurrence la viande rouge ovine, les dattes, le safran, l'huile d'olive et le couscous.



Une avancée annoncée par la sous-directrice chargée de la labellisation au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Mme Naïma Bouras. Selon la responsable, cette étape a été précédée par des ateliers techniques organisés en septembre dernier à Alger, dans le cadre d'un jumelage institutionnel. Elle a expliqué que ces rencontres ont permis d'«examiner et de consolider les critères techniques et qualitatifs exigés pour l'obtention de ce label officiel appelé à constituer un instrument supplémentaire de valorisation de la production agricole nationale». La finalisation de ces documents représente, selon Mme Bouras, une étape essentielle pour rendre opérationnels les signes de qualité, en dotant les produits concernés de référentiels adaptés à leurs caractéristiques. L'objectif est, notamment, de renforcer leur compétitivité, d'améliorer leur visibilité et de faciliter leur positionnement sur le marché extérieur. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme facilité d'appui aux priorités de partenariat Algérie-Union européenne (FAPP) qui accompagne le renforcement du système national de qualité, d'accréditation et de certification. Le nouveau label viendra ainsi compléter les autres signes de qualité existants, notamment les indications géographiques, qui attestent du lien entre un produit et son territoire d'origine, ainsi que la certification de l'agriculture biologique. En parallèle de l'élargissement du dispositif national, l'Algérie multiplie les initiatives pour assurer une meilleure protection internationale de ses produits de terroir déjà labellisés. La Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche constituent, à ce titre, deux exemples emblématiques de cette stratégie. Pour la Deglet Nour de Tolga, les démarches sont menées dans le cadre de la coopération entre l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Cette collaboration vise à renforcer la protection du produit contre l'usurpation de son origine et à accompagner sa commercialisation à travers Silat, la plateforme commerciale de l'organisation internationale. La datte algérienne pourra ainsi être commercialisée en mettant en avant son indication géographique nationale, dans l'attente de l'aboutissement de sa certification internationale officielle. À cet effet, une procédure administrative devra être engagée par le ministère de l'Agriculture, en coordination avec les ministères des Affaires étrangères et de l'Industrie, pour se conformer à l'Acte de Genève qui prévoit un système de protection internationale des appellations d'origine et des indications géographiques. Autre avancée pour ce produit phare de l'agriculture algérienne, sa classification dans le Codex Alimentarius, le référentiel alimentaire international élaboré par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a été actualisée. La Deglet Nour est désormais classée parmi les dattes molles ou demi-molles, au lieu de la catégorie des dattes sèches, une modification qui correspond davantage à ses caractéristiques réelles. Cette révision constitue un élément supplémentaire de reconnaissance de ses spécificités qualitatives et contribue à consolider sa protection juridique ainsi que sa valeur commerciale à l'échelle internationale. La figue sèche de Beni Maouche bénéficie, pour sa part, d'une autre dynamique de promotion. L'Algérie l'a retenue comme produit prioritaire dans le cadre du programme mondial OCOP (One Country, One Priority Product), lancé par la FAO et déployé dans plus de 70 pays. Cette initiative vise à développer des chaînes de valeur agricoles durables, à réduire le recours aux intrants chimiques et à limiter les impacts environnementaux des systèmes alimentaires. À l'instar du palmier dattier, la figue de Beni Maouche représente ainsi un produit autour duquel l'Algérie entend structurer davantage sa chaîne de valeur et renforcer ses débouchés commerciaux. Des actions sont prévues pour améliorer sa commercialisation à l'international et accroître sa visibilité.

VISA POUR LA ROUMANIE

Les demandes des Algériens désormais traitées à Tunis

Les ressortissants algériens souhaitant obtenir un visa pour la Roumanie devront désormais s'adresser à la représentation diplomatique roumaine en Tunisie pour le traitement de leurs dossiers. L'ambassade de Roumanie à Alger a annoncé le transfert de cette activité vers son ambassade à Tunis, à la suite d'une décision du ministère roumain des Affaires étrangères. Cette mesure intervient en raison du manque de personnel au sein de la représentation diplomatique roumaine en Algérie, qui faisait face à des difficultés dans le traitement des demandes de visa. Dans une annonce publiée sur ses réseaux sociaux, l'ambassade a indiqué que sur décision du ministère roumain des Affaires étrangères, «les activités liées au traitement des demandes de visa ont été transférées à l'ambassade de Roumanie à Tunis». La représentation diplomatique explique que ce changement vise à débloquer la situation et à permettre la reprise du traitement des dossiers. Elle précise que «cette décision permet de mettre fin à la situation de blocage provoquée par le manque de personnel au sein de l'ambassade de Roumanie à Alger, et d'assurer la poursuite du traitement des demandes de visa». Les demandeurs ayant déjà introduit un dossier sont également concernés par cette nouvelle organisation. Ils recevront des informations individuelles sur l'état d'avancement de leur demande et les démarches à suivre. À ce sujet, l'ambassade précise que «les demandeurs concernés seront informés individuellement de la suite réservée à leurs dossiers, à l'adresse électronique enregistrée dans la plateforme eViza lors de l'introduction de leur demande». Les personnes concernées sont donc invitées à consulter régulièrement leur messagerie électronique, en utilisant l'adresse renseignée lors de leur inscription sur la plateforme eViza. L'ambassade recommande également de vérifier les courriers indésirables afin de ne manquer aucune notification. «Nous invitons les demandeurs à consulter régulièrement leur boîte de réception, y compris le dossier des courriers indésirables (spam)», souligne-t-elle. En revanche, l'annonce ne fournit pas de précisions sur la durée de ce dispositif ni sur les délais prévus pour le traitement des demandes en attente. Les modalités pratiques de cette prise en charge par l'ambassade de Roumanie à Tunis n'ont pas non plus été détaillées.

NORME ISO 9001

Douze universités algériennes certifiées

Douze (12) universités algériennes ont obtenu la certification internationale ISO 9001. La dernière à réussir cet exploit est l'université de Médéa, qui vient d'être félicitée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari Avec cette distinction, le nombre d'institutions universitaires algériennes détentrices de cette certification atteint 12 établissements, soit 10 % du total des universités, a souligné le ministre. «Cette réussite ne représente pas seulement une certification, mais incarne le fruit d'un travail institutionnel sérieux, un engagement continu envers l'amélioration, le développement des performances et l'élévation de la qualité de l'enseignement universitaire, ce qui renforce la position de l'université algérienne et consacre sa compétitivité», a affirmé Baddari.

DANS UNE OPÉRATION AUQUEL A PARTICIPÉ L'ALGÉRIE

41 réseaux de passeurs démantelés en Méditerranée

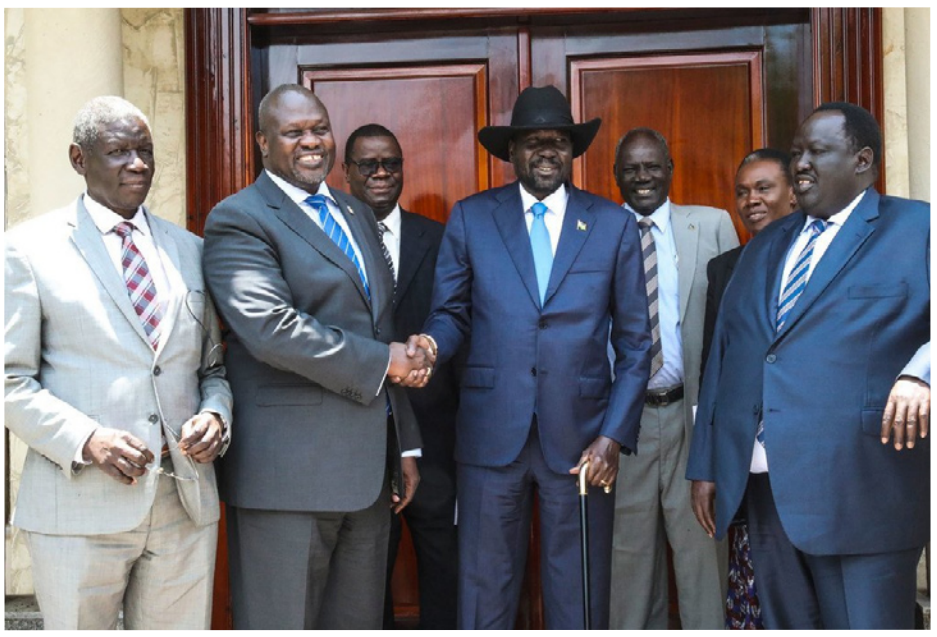
Interpol a dévoilé le bilan de Communis Maris, une opération menée en octobre par seize pays, dont l'Algérie, contre les filières de passeurs entre l'Afrique et l'Europe. Le bilan global est lourd, mais la contribution algérienne n'a pas été détaillée. Interpol a annoncé le 10 novembre dernier, le bilan de l'opération Communis Maris, conduite du 5 au 8 octobre par les polices de seize pays d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient, dont l'Algérie. Coordonnée depuis Athènes et financée par l'Union européenne, elle a abouti à plus de 260 arrestations, dont 221 passeurs présumés et des faussaires. Quarante et un réseaux ont été mis au jour et 109 victimes potentielles de traite ont été identifiées. L'Afrique du nord est représentée au complet, avec l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Y figurent aussi le Sénégal, la Gambie, la Syrie, la Turquie et sept pays de la rive nord, l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce, Malte, Chypre et le Portugal. Au total, 7 660 fonctionnaires ont contrôlé plus de 378 000 personnes et surveillé des points de départ jugés sensibles, sur les routes de la Méditerranée et de la façade atlantique africaine. Les éléments rendus publics à ce stade ne ventilent pas les résultats par pays, à l'exception de la France, où six personnes ont été interpellées. Les interceptions en mer détaillées par Interpol ont eu lieu au large du Maroc, avec 70 personnes dont 30 mineurs à bord d'un bateau en mer depuis six jours, et au large de la Mauritanie, où une pirogue partie du Sénégal transportait 80 passagers. En 2024, une opération mondiale avait conduit à l'arrestation de sept suspects en Algérie pour blanchiment d'argent lié à un trafic de migrants, avec la saisie de 320.000 DA et de plusieurs téléphones. Lors de Liberterra III, dont le bilan a été publié en janvier, l'une des quatre unités de coordination opérationnelle d'Interpol était installée en Algérie. Cette année, Europol a par ailleurs annoncé le démantèlement d'un réseau actif entre l'Espagne et l'Algérie, soupçonné d'avoir organisé au moins 64 traversées et fait entrer plus de 2.000 personnes en Espagne. Sur 78 interpellations, 77 ont eu lieu en Espagne et une en Algérie, avec la collaboration des autorités algériennes.

SOUDAN DU SUD

La transition politique toujours dans l'impasse

Le Soudan du Sud peine toujours à réunir les conditions nécessaires à une transition démocratique durable.

Le processus électoral au Soudan du Sud connaît un nouveau contretemps. La Commission nationale des élections a annoncé, hier, le report des élections présidentielle et législatives au 11 février 2027, à travers un calendrier actualisé établi à l'issue de consultations avec les différentes parties prenantes. Cette décision intervient dans un contexte marqué par de profondes fragilités politiques et sécuritaires, qui continuent de compromettre les perspectives d'un retour durable à la stabilité.



UN NOUVEAU CALENDRIER ÉLECTORAL DÉVOILÉ

La nouvelle échéance a été confirmée par Josephine Achiro Fortelo, commissaire et porte-parole de l'instance électorale, dans une déclaration à l'agence Reuters. Le secrétaire général de la Commission, Ahon Malou Lueth, a également confirmé ce changement à l'Agence France-Presse (AFP), sans toutefois avancer de précisions sur les motifs ayant conduit à ce réaménagement du calendrier.

Selon le nouveau programme, l'enregistrement manuel des électeurs se déroulera du 14 au 28 novembre 2026 dans 3 161 centres répartis à travers les dix États et les trois zones administratives du pays. Le dépôt des candidatures est, quant à lui, prévu du 14 au 20 décembre, tandis que la liste définitive des candidats sera publiée entre le 18 et le 21 janvier 2027.

La campagne électorale s'ouvrira le 27 décembre 2026 et s'étalera sur 45 jours, jusqu'au 9 février 2027. Elle sera suivie d'une journée de silence électoral, le 10 février, avant le déroulement du scrutin le lendemain. Les résultats définitifs devraient être proclamés les 16 ou 17 février.

L'ONU ALERTE SUR LES RISQUES D'UN SCRUTIN NON CRÉDIBLE

Au-delà de ce nouveau calendrier, les conditions d'organisation du scrutin suscitent toujours des inquiétudes au sein de la communauté internationale. La Commission des Nations unies sur les droits de l'homme au Soudan du Sud avait déjà alerté, en septembre et octobre derniers, sur l'absence de garanties suffisantes pour assurer la tenue d'élections pacifiques, transparentes et crédibles. Elle avait notamment averti qu'un scrutin organisé dans les conditions actuelles pourrait raviver les tensions et aggraver les risques de conflit.Sur le plan logistique, le président de la Commission électorale, Gabriel Bol Deng, a indiqué que les équipements nécessaires au processus électoral avaient été acheminés vers les capitales des États et des zones administratives. Toutefois, leur distribution aux centres chargés de l'enregistrement individuel des électeurs n'a pas encore été effectuée, ce qui soulève des interrogations sur la capacité des autorités à respecter les différentes étapes du calendrier annoncé.

UN CONTEXTE POLITIQUE ET SÉCURITAIRE TOUJOURS FRAGILE

Cette nouvelle échéance intervient dans un pays toujours confronté aux conséquences d'une longue période d'instabilité. Bien que l'accord de paix signé en 2018 ait mis fin à cinq années de guerre civile, les tensions politiques et ethniques persistent, alimentées par des affrontements récurrents entre groupes rivaux.

La crise politique s'est notamment accentuée après le placement en résidence surveillée de l'ancien vice-président Riek Machar, en mars 2025, un épisode qui a contribué à fragiliser davantage les équilibres politiques issus de l'accord de paix.

Dans ce contexte, le report du scrutin illustre les difficultés persistantes auxquelles se heurte le processus de transition politique sud-soudanais. Au-delà des préparatifs techniques et logistiques, la tenue d'élections crédibles demeure étroitement liée à la capacité des différentes parties à préserver l'accord de paix, à apaiser les tensions et à réunir les conditions nécessaires à une consultation électorale inclusive et pacifique.

R.I/Agences

ADHÉSION À L'OTAN

Le prix territorial évoqué par Washington

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a révélé que les États-Unis avaient évoqué la possibilité pour l'Ukraine de renoncer à des territoires au profit de la Russie en contrepartie de son adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Une proposition qui intervient alors que Kiev poursuit ses discussions avec ses partenaires occidentaux sur l'obtention de garanties de sécurité susceptibles d'encadrer tout éventuel accord.

S'exprimant vendredi devant des journalistes, le chef de l'État ukrainien a indiqué que Washington avait soulevé, pour la première fois, la question d'un éventuel retrait ukrainien du Donbass, dans l'est du pays, dans l'hypothèse où l'Ukraine ne rejoindrait pas l'Alliance atlantique.

« Les Américains ont posé la question : que se passerait-il si l'Ukraine n'adhérait pas à l'OTAN ? L'Ukraine se retirerait-elle du Donbass ? C'est la première fois que cette question est soulevée », a-t-il déclaré, selon l'Agence France-Presse (AFP).

Cette déclaration met en lumière la complexité des discussions diplomatiques autour d'un éventuel règlement du conflit russo-ukrainien, notamment concernant les concessions territoriales et les garanties de sécurité réclamées par Kiev.

Volodymyr Zelensky a toutefois souligné que son gouvernement poursuivait les échanges avec ses partenaires sur des garanties sécuritaires « concrètes », impliquant notamment l'OTAN et l'Union européenne. Il a précisé que toute décision concernant leur éventuelle acceptation devrait être soumise à l'appréciation de la population ukrainienne.

« Si ces garanties sont réunies, je demanderai alors à la société ukrainienne son avis : acceptons-nous cela ou non ? Je n'ai pas le droit de prendre cette décision seul », a-t-il affirmé, laissant entendre que l'issue des discussions dépendrait également de l'adhésion des Ukrainiens aux éventuelles conditions d'un accord.

Par ailleurs, le président ukrainien a exprimé ses inquiétudes face aux nouvelles exigences formulées par son homologue russe, Vladimir Poutine, concernant l'architecture de sécurité européenne. Il a jugé dangereuse toute tentative de modifier les équilibres sécuritaires du continent, estimant qu'une telle démarche pourrait favoriser une nouvelle escalade. « C'est dangereux car, à mon avis, ce sont précisément ce genre de questions qui conduisent aux guerres ou à l'escalade », a-t-il averti. Réaffirmant sa position sur les fondements de la sécurité européenne, Zelensky a considéré que l'Union européenne et l'OTAN constituaient les principaux piliers de stabilité du continent. « La véritable sécurité en Europe, c'est l'Union européenne et l'OTAN. Il n'existe pas d'autre sécurité en Europe », a-t-il conclu.

Ainsi, alors que les perspectives de négociations restent marquées par de profondes divergences entre Moscou et Kiev, la question des territoires occupés et celle des garanties de sécurité demeurent au cœur des enjeux diplomatiques liés à la recherche d'une issue au conflit.

DRONES ET ÉQUIPEMENTS AMÉRICAINS

Téhéran mise sur la rétro-ingénierie

L'Iran entend tirer profit des équipements militaires américains saisis pour renforcer ses capacités technologiques et développer ses propres systèmes d'armement. Téhéran ne se limiterait plus à reproduire les modèles récupérés, mais chercherait désormais à concevoir des équipements originaux, adaptés à ses besoins opérationnels et présentant des caractéristiques différentes de celles des versions américaines.

Cette orientation a été révélée par Ali Bilali, conseiller du commandant de la force aérospatiale du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI). Selon ses déclarations, les armes et équipements américains récupérés au cours des deuxième et troisième guerres imposées font actuellement l'objet d'opérations de rétro-ingénierie et de conception.

« Nous ne nous limitons pas à reproduire des modèles d'armes, mais proposons de nouvelles idées pour obtenir nos propres équipements, différents des modèles originaux et mieux adaptés à nos besoins », a-t-il expliqué.

Cette démarche traduit la volonté de l'Iran de transformer la récupération de matériels militaires étrangers en un levier de développement de son industrie de défense. Au-delà de l'analyse des technologies utilisées par les équipements saisis, les ingénieurs iraniens chercheraient ainsi à en exploiter les composants et les performances pour concevoir de nouveaux systèmes répondant aux exigences de leurs forces armées.

Au cours des derniers mois, Téhéran avait annoncé avoir pris le contrôle de plusieurs drones américains sophistiqués après leur interception ou leur chute, ainsi que de sous-marins autonomes saisis par ses forces armées dans les eaux du détroit d'Ormuz.

Cette stratégie n'est toutefois pas nouvelle. Au cours des dernières années, l'Iran a déjà développé des appareils inspirés de plusieurs drones américains récupérés, notamment les RQ-170, RQ-11 et ScanEagle. Ces programmes illustrent les efforts déployés par Téhéran pour exploiter les technologies étrangères et consolider progressivement ses capacités nationales dans le domaine des systèmes aériens sans pilote. À travers cette approche, la République islamique cherche à dépasser la simple reproduction des équipements adverses pour développer un savoir-faire technologique autonome. Un enjeu stratégique majeur dans un contexte de tensions persistantes avec Washington et de course régionale au renforcement des capacités militaires.

FIFA

Wenger prêt à défier Infantino

La succession à la présidence de la FIFA pourrait donner lieu à une confrontation inattendue.



L'ancien entraîneur d'Arsenal, Arsène Wenger, est pressenti pour se lancer dans la course face au président sortant, Gianni Infantino, lors de l'élection prévue en mars 2027. Selon la BBC, le technicien français, âgé de 77 ans, a été approché ces dernières semaines par plusieurs responsables du football européen, désireux de le voir présenter sa candidature. L'UEFA serait également disposée à lui apporter son soutien, dans un contexte de désaccords persistants avec la direction actuelle de l'instance mondiale. D'après le quotidien britannique The Telegraph, le président français Emmanuel Macron aurait lui-même contacté Wenger pour l'encourager à briguer le poste. Il lui aurait également proposé de mobiliser plusieurs dirigeants étrangers afin de soutenir sa candidature.

Cette éventualité intervient alors que la gouvernance de la FIFA fait l'objet de critiques, notamment après le projet, finalement abandonné, d'ouverture du capital commercial d'une structure liée à la Coupe du monde à des investisseurs privés. Arsène Wenger avait pris ses distances avec cette initiative, affirmant ne pas avoir été associé à son élaboration et plaidant pour une FIFA indépendante et transparente.

Toutefois, l'ancien manager d'Arsenal n'a pas encore arrêté sa décision. Le calendrier est particulièrement serré, puisque la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 novembre 2026. En cas de refus du Français, l'UEFA pourrait se tourner vers le Japonais Kozo Tashima, également cité parmi les prétendants.

De son côté, Gianni Infantino conserve des appuis importants, notamment auprès des 54 associations nationales africaines, ainsi qu'en Asie et en Amérique du Sud. Sa candidature à un quatrième mandat s'inscrit donc dans une course où les rapports de force entre confédérations seront déterminants. Le scrutin est prévu le 18 mars 2027 à Rabat, au Maroc, à l'occasion du Congrès de la FIFA. D'ici là, la décision d'Arsène Wenger pourrait rebattre les cartes de la succession à la tête du football mondial.

MONDIAL FÉMININ 2027

Des billets à 5 dollars

La FIFA veut rendre la prochaine Coupe du monde féminine plus accessible au grand public. L'instance dirigeante du football mondial a annoncé, avant-hier, que les billets pour le tournoi organisé au Brésil en 2027 seront proposés à partir de 5 dollars, soit environ 4,50 euros.

Une première phase de commercialisation sera organisée du 1er au 8 décembre 2026, avec une vente de billets sous forme de packs. Les tarifs débuteront à 30 réals brésiliens par match. La plateforme officielle de la FIFA ouvrira les ventes le 1er décembre à partir de 11 heures.

Cette politique tarifaire intervient dans un contexte particulier, après les nombreuses critiques suscitées par les prix jugés excessifs de certaines rencontres de la dernière Coupe du monde masculine organisée en Amérique du Nord.

Le Brésil accueillera la compétition du 24 juin au 25 juillet 2027. Le tirage au sort de la phase de groupes est programmé le 11 décembre à Rio de Janeiro.

Une fois le calendrier définitif dévoilé, trois autres phases de commercialisation seront organisées, avec notamment la possibilité d'acheter des billets à l'unité.

MANCHESTER UNITED

Pochettino à a rescousse

C'est désormais officiel. Mauricio Pochettino est le nouvel entraîneur de Manchester United. Comme annoncé ces derniers jours, le technicien argentin a été désigné à la tête de l'équipe première masculine des Red Devils, a confirmé le club anglais dans un communiqué publié avant-hier.

L'ancien coach du Paris Saint-Germain prendra ses fonctions le 18 novembre. Un accord a été trouvé avec la Fédération américaine de football (USSF) afin de permettre à Pochettino et à son staff de rejoindre Manchester United après avoir achevé leur mission à la tête de la sélection des États-Unis.

L'Argentin hérite d'un chantier important. En grande difficulté depuis le début de la saison, Manchester United occupe actuellement la 18e place du classement, dans la zone de relégation, avec une seule victoire au compteur.

Sa priorité sera donc de relancer une équipe en manque de résultats, de lui redonner confiance et de l'éloigner rapidement de la zone rouge. Son arrivée à Old Trafford marque ainsi le début d'une nouvelle étape pour les Red Devils, avec un objectif immédiat : redresser la situation sportive.

MESSI DE RETOUR AU MONUMENTAL

Des retrouvailles chargées d'émotion

Lionel Messi retrouvera le stade Monumental de Buenos Aires le 19 janvier 2027, à l'occasion d'un match amical entre l'Inter Miami et River Plate. Une affiche particulière pour le capitaine de l'Albiceleste, qui renouera avec une enceinte intimement liée à son histoire avec la sélection argentine.

Selon le quotidien espagnol Sport, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la préparation des deux équipes à la nouvelle saison. Elle devrait également réunir plusieurs stars du football, notamment Luis Suárez, Nicolás Otamendi, Casemiro, Rodrigo De Paul et Ángel Correa.

Organisée par la société COC Global, cette affiche sera accompagnée de plusieurs animations destinées aux supporters, avec l'ambition d'en faire un événement dépassant le simple cadre sportif.

Mais l'attraction principale restera Messi. Son retour au Monumental promet un moment fort en émotion, dans un stade où il a vécu de grandes pages de son histoire avec l'Argentine et où le public lui a toujours réservé un accueil chaleureux.

O. MARSEILLE

Benatia accuse…

Medhi Benatia a relancé les tensions autour de l'Olympique de Marseille en accusant Pablo Longoria de lui avoir menti sur la situation financière du club. Dans un extrait de l'émission Menu Latour, diffusée sur Canal+ et dévoilé par L'Équipe, l'ancien directeur sportif est revenu sur le mercato hivernal de la saison passée. Selon lui, Roberto De Zerbi pensait disposer d'une enveloppe de 30 millions d'euros pour recruter un attaquant de premier plan, alors que l'OM devait en réalité réaliser 35 millions d'euros de ventes. Une situation qu'il affirme ne pas avoir anticipée.

Interrogé sur l'origine de cette mauvaise information, Benatia a directement mis en cause l'ancien président marseillais : « Il m'a menti en tout cas, mais je le dis à la télé, il m'a menti, bien sûr qu'il m'a menti. » Désormais consultant pour Canal+, l'ancien dirigeant poursuit ainsi ses critiques sur la gestion de l'OM, ravivant les tensions avec l'ancienne direction.

CAN 2027

La Tunisie humiliée



La Tunisie traverse une période difficile. Battus à domicile par la Libye (0-2), au stade Taïeb-Mhiri de Sfax, lors de la troisième journée des éliminatoires de la CAN-2027, les Aigles de Carthage ont concédé une défaite historique qui compromet leurs chances de qualification.

Il s'agit de leur plus lourde défaite à domicile dans l'histoire des éliminatoires de la CAN. Plus inquiétant encore, les Tunisiens n'ont remporté aucun de leurs trois premiers matches, une première dans leur parcours continental. Après deux nuls face à l'Ouganda (1-1) et au Botswana (2-2), ils ne comptent que deux points sur neuf. La pression s'accentue désormais sur le sélectionneur Moïne Chaâbani. Avec l'Ouganda, pays coorganisateur, déjà qualifié d'office, une seule place reste à prendre entre la Tunisie, la Libye et le Botswana. Les Aigles de Carthage n'ont donc plus droit à l'erreur s'ils veulent éviter une absence à la prochaine CAN.

FC BARCELONE :

Hafiz Gariba, le nouvel espoir défensif

À seulement 19 ans, le défenseur ghanéen Hafiz Gariba s'impose comme l'un des grands espoirs du FC Barcelone. Évoluant avec le Barça Atlètic, le gaucher de 1,87 m séduit par sa puissance physique, sa vitesse et sa qualité de relance.

Selon Sport, ses prestations et son sérieux lui valent une excellente réputation au sein du club. Recruté en janvier 2025 après avoir été repéré à Accra, il a rapidement gravi les échelons de la formation catalane, malgré des complications administratives à ses débuts.

Ses progrès lui ont même permis de participer à plusieurs séances d'entraînement avec l'équipe première sous les ordres de Hansi Flick l'été dernier. Promu au Barça Atlètic après un passage en Youth League, Gariba continue de convaincre. Sa prestation face à Manresa (3-0), le 8 novembre, a notamment confirmé les espoirs placés en lui.

REAL MADRID

Vitão, la nouvelle cible brésilienne

Le Real Madrid suit de près Vitão, défenseur central de 18 ans de l'Atlético Mineiro, qui suscite également l'intérêt de Brighton et d'Everton. Selon Sport, le club anglais de Brighton prépare une offre de 14 millions d'euros, alors que la clause libératoire du joueur est fixée à 20 millions pour les clubs étrangers.

L'Atlético Mineiro, qui détient 80 % des droits économiques du joueur, souhaite prolonger son contrat, mais les négociations piétinent. Fidèle à sa stratégie de recrutement de jeunes talents brésiliens, le Real Madrid pourrait entrer dans la course dès le prochain mercato hivernal.

LIGUE 1 MOBILIS

Huit entraîneurs déjà sacrifiés

Un bilan particulièrement préoccupant qui met une nouvelle fois en évidence l'instabilité qui caractérise la gestion de plusieurs clubs nationaux.

Huit entraîneurs ont déjà quitté leurs fonctions après seulement neuf journées de championnat de Ligue 1 Mobilis. Un bilan particulièrement préoccupant qui met une nouvelle fois en évidence l'instabilité qui caractérise la gestion de plusieurs clubs algériens. Entre pression des résultats, impatience des dirigeants et absence de projets sportifs à long terme, les techniciens semblent être devenus les premiers responsables des difficultés rencontrées par leurs équipes.

Mounir Zeghdoud (ES Ben Aknoun), Nadhir Leknaoui (US Biskra), Djilali Bahloul (MB Rouissat), Hamada Sedki (ES Sétif), Abdelhak Belaïd (ASO Chlef), Mondher Kebaier (CS Constantine), Bilal Dziri (USM Khenchela) et Lotfi Boudraâ (JS Saoura) figurent parmi les entraîneurs ayant déjà quitté leur poste depuis le début de la saison. Cette succession de changements illustre la forte pression qui pèse sur les entraîneurs du championnat national. Dans un environnement marqué par les attentes des supporters, les ambitions des dirigeants et les enjeux financiers, la moindre série de mauvais résultats peut rapidement remettre en cause la position d'un technicien.

Les contre-performances sportives constituent naturellement un facteur important. Toutefois, le problème réside surtout dans la rapidité avec laquelle certains dirigeants décident de se séparer de leur entraîneur, parfois après seulement quelques journées de compétition. Une telle approche laisse peu de temps aux techniciens pour mettre en place leurs idées, construire un collectif, imposer une philosophie de jeu et développer les automatismes indispensables au bon fonctionnement d'une équipe.



Le paradoxe est évident : les clubs recrutent des entraîneurs avec des objectifs précis, mais ne leur accordent pas toujours le temps ni les conditions nécessaires pour les atteindre. Le changement de coach est alors perçu comme une solution rapide, voire comme un électrochoc susceptible de relancer une équipe en difficulté.

Pourtant, cette décision ne garantit aucunement une amélioration durable des résultats. Elle peut même fragiliser davantage un groupe déjà confronté à des difficultés sportives.

La responsabilité des dirigeants mérite également d'être examinée. La qualité de l'effectif, les choix effectués lors du recrutement, la préparation estivale, les conditions de travail et les éventuelles difficultés financières influencent directement les performances d'une équipe. Autant de paramètres qui ne peuvent être systématiquement imputés au seul entraîneur.

Certes, les techniciens doivent eux aussi assumer leurs choix tactiques, leurs erreurs et les résultats obtenus sur le terrain. Mais leur responsabilité ne saurait occulter les éventuelles insuffisances dans la gestion des clubs. Huit entraîneurs partis en neuf journées : au-delà du chiffre, cette situation constitue un véritable signal d'alarme pour le football algérien. Elle pose la question de la vision sportive de certains clubs et de leur capacité à construire sur la durée. Le développement d'une équipe nécessite de la continuité, de la patience et des moyens adaptés. Un projet sportif peut difficilement se construire dans un climat où chaque contre-performance risque de provoquer un changement à la tête du staff technique.

Le football algérien a besoin de dirigeants capables de définir des objectifs réalistes, d'assumer leurs choix et de donner aux entraîneurs le temps nécessaire pour travailler. Car la progression d'un club ne dépend pas uniquement de la personne qui dirige l'équipe depuis le banc de touche.

Le véritable enjeu n'est donc pas de savoir combien d'autres techniciens seront remerciés au cours des prochaines journées, mais plutôt de comprendre pourquoi la stabilité reste si difficile à instaurer dans nos clubs. Avant de multiplier les changements d'entraîneurs, il serait peut-être temps de revoir en profondeur certaines pratiques de gestion.

R G.

UNAF U17

L'Algérie dos au mur face à l'Égypte

Après avoir réussi leur entrée en lice face au Maroc (1-0), les U17 algériens ont subi un sérieux revers devant la Tunisie (4-1), avant-hier, au stade olympique de Sousse, pour le compte de la deuxième journée du tournoi de l'UNAF qualificatif à la CAN 2027.

Une défaite qui complique la tâche des hommes de Karim Ziani, désormais contraints de réagir face à l'Égypte pour préserver leurs chances de qualification. Avec trois points après deux journées, les jeunes Fennecs devront impérativement s'imposer lors de leur prochain rendez-vous, prévu demain au stade Mustapha-Ben-Jannet de Monastir. Cette confrontation s'annonce décisive, puisque seules les deux premières sélections du tournoi décrocheront leur billet pour la CAN U17 2027. Après leur victoire inaugurale contre le Maroc, les Algériens sont donc attendus au tournant pour relancer leur campagne.



HANDBALL

La FAHB allège les sanctions

La Fédération algérienne de handball (FAHB) a annoncé la levée des sanctions disciplinaires et organisationnelles infligées aux clubs engagés dans les différents championnats nationaux, à l'exception de celles liées aux agressions. Elle a également décidé de réduire de 50 % les amendes financières concernées.

Dans un communiqué publié vendredi sur ses réseaux sociaux, l'instance fédérale explique que cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme de son bureau exécutif visant à développer le handball national et à renforcer les relations avec les clubs, notamment à travers une meilleure communication, une coordination accrue et un accompagnement permanent.

La réduction de moitié des amendes prend effet dès la publication du communiqué. À travers cette décision, la FAHB entend assouplir les mesures disciplinaires et consolider le dialogue avec les clubs, tout en maintenant une ligne de fermeté à l'égard des actes d'agression.



MANCHESTER CITY

Aït-Nouri convoité par la Juventus et Naples

En manque de temps de jeu à Manchester City, Rayan Aït-Nouri pourrait quitter les Citizens dès le prochain mercato hivernal. Selon le journaliste Sacha Tavolieri, la Juventus et Naples s'intéressent au latéral gauche algérien et auraient déjà pris contact avec son entourage.
Sous contrat jusqu'en 2030, l'international algérien peine à s'imposer face à la concurrence de Gvardiol et Nico O'Reilly. Manchester City privilégierait un transfert définitif, mais les deux clubs italiens pourraient proposer un prêt payant avec option d'achat, éventuellement obligatoire. Une formule qui reste à négocier pour permettre au défenseur de relancer sa carrière en Serie A.

FEYENOORD

Newcastle passe à l'offensive pour Hadj Moussa

Newcastle United pourrait revenir à la charge pour Anis Hadj Moussa dès le mercato hivernal. Selon le journaliste anglais Lee Ryder, l'ailier algérien de Feyenoord figure parmi les priorités des Magpies pour renforcer leur secteur offensif. Déjà intéressé l'été dernier, le club anglais envisagerait de relancer le dossier en janvier. Toutefois, Feyenoord, avec lequel le joueur est lié jusqu'en 2030, ne compte pas le céder à moindre coût.

BAYERN LEVERKUSEN

La prolongation de Maza en vue

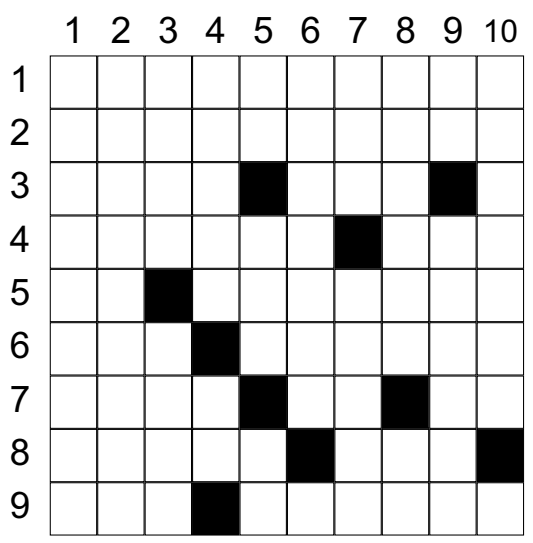
Le Bayer Leverkusen est sur le point de prolonger Ibrahim Maza jusqu'en 2031. Selon Florian Plettenberg, les négociations sont avancées et le club allemand aurait proposé un salaire annuel brut de 4 millions d'euros, contre 2,5 millions actuellement, assorti de primes. Le PSG, également intéressé, aurait abandonné cette piste après des discussions infructueuses avec l'entourage du joueur. Leverkusen souhaite boucler rapidement le dossier afin de sécuriser son jeune talent, évalué à près de 50 millions d'euros.

BORUSSIA DORMUND

Le Betis Séville sur les traces de Bensebaïni

L'avenir de Ramy Bensebaïni au Borussia Dortmund semble s'inscrire en pointillés.
En manque de temps de jeu depuis l'émergence de Joane Gadou, le défenseur algérien pourrait quitter le club allemand à l'issue de la saison, alors que son contrat expire en juin 2027 et qu'aucune négociation de prolongation n'a été engagée.
Selon Radio Sevilla, le Betis Séville s'intéresse à son profil pour anticiper un éventuel départ de Junior Firpo. La polyvalence et l'expérience de l'international algérien, capable d'évoluer à gauche comme dans l'axe, séduisent le club andalou, actuellement quatrième de Liga. Un transfert en Espagne pourrait permettre à Bensebaïni de relancer sa carrière et de retrouver un temps de jeu plus conséquent.

Mots Croisés



Horizontalement

1- Camping en caravane.
2- Magasin spécialisé dans la vente d'animaux de compagnie. 3- Loupe - Trois fois. 4- Signal d'alarme - Os de merlan. 5- Cobalt - Pour les pieds du cavalier. 6- Train rapide - Démonstratif. 7- Roulées - Pétale de rose - Pilote de lignes. 8- Refuse de reconnaître - Shoot. 9- Point de l'aube - Resserrer dans un petit espace.

Verticalement

1- Il est mis à la casse.
2- Qui ont des points communs.
3- Occasion de joie - Tramontane ou mistral.
4- Désagréable au goût - A vos souhaits !
5- Colle - Toutes taxes comprises - Petite liaison.
6- Dénaturés. 7- Boucher, à Paris - Petites îles.
8- Qui n'est pas réel - En bourgogne.
9- C'est nickel ! - Curé. 10- Jeune vache.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

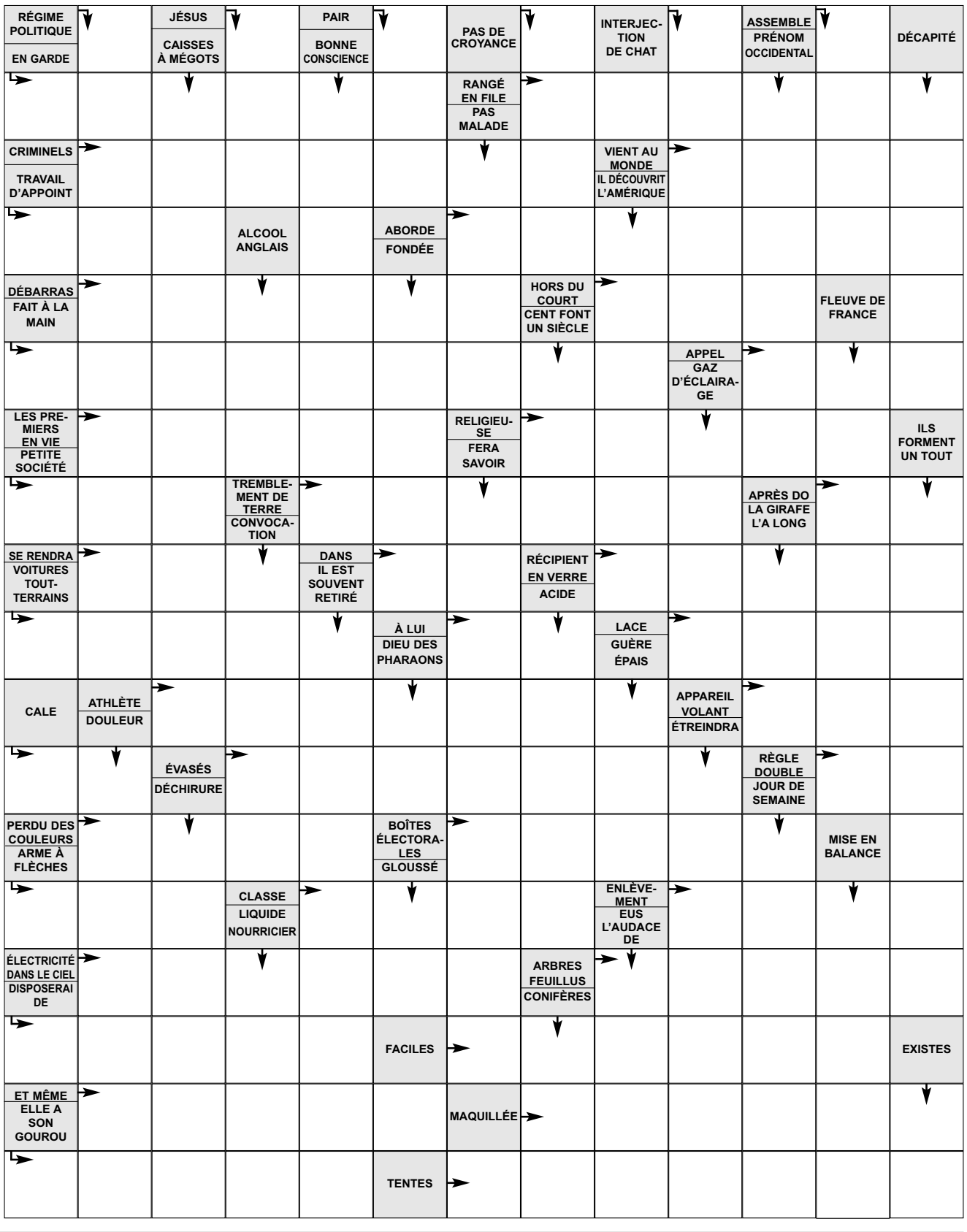
Tautôlogie Tautologie Tautollogie Totologie	Margueritte Marguerrite Margerite Marguerite
Régalade Régualade Régallade Regalade	Loncette Lanssette Loncette Lancette

BIFFE-TOUT

EN 5 LETTRES :
Qui est conforme à la loi

AMICAL	HUMBLE	RADIO
AMIES	LECTEUR	RAVIR
AVERTIR	LECTURE	RECLAME
AVISE	LETTRE	RECOMMANDER
CERTIFIE	LIVRER	REJET
CLAIR	MALLER	RELIRE
CONNAITRE	MANDER	RENVOI
CONSEIL	MARRE	RELEVER
CONSULTER	MEMBRES	REVUE
COURRIER	MESSAGE	RUPTURE
DATER	NOTES	SERIEUX
DECES	OPINER	SERVICE
DEPART	OPINION	SIGNALER
DOCUMENT	ORDRE	SOUMETTRE
DONNER	PANNEAU	SUIVRE
EMETTRE	PARTAGER	SUJET
EMISSION	PARTI	THEORIE
ESTIMER	PATRON	THESE
EVALUER	PENSEE	TITRE
GAZETTE	PLIER	TITRE
GERANT	PREFACE	VENTE
GREVE	PUBLIC	VOTES

Les mots fléchés



E	T	R	A	P	E	D	S	C	O	U	R	R	I	E	R	M
P	R	E	F	A	C	E	O	I	O	P	E	N	S	E	E	E
L	I	V	R	E	R	N	U	C	G	N	I	R	D	V	R	L
A	C	O	I	V	S	O	M	P	U	N	S	N	U	E	L	I
C	E	I	I	U	S	T	E	A	R	M	A	E	I	T	C	R
I	I	C	L	D	S	E	T	T	E	M	E	L	I	O	C	E
M	E	T	O	B	A	S	T	R	L	E	P	N	E	L	N	E
A	E	H	R	N	U	R	R	O	E	S	L	A	T	R	R	L
R	V	E	D	A	N	P	E	N	V	S	E	B	N	E	E	R
P	A	O	R	D	P	A	O	R	E	A	M	G	M	N	S	C
A	L	R	E	E	A	I	I	R	R	G	E	I	E	U	E	L
R	U	I	V	V	S	T	I	T	E	E	T	T	O	R	H	A
T	E	E	I	S	R	E	E	R	R	S	T	R	T	V	T	M
A	R	S	I	E	U	J	A	R	E	E	R	T	E	I	N	E
G	E	M	V	X	U	N	A	I	Z	J	E	V	E	N	T	E
E	E	A	A	S	T	M	M	A	L	L	E	R	A	V	I	R
R	E	N	N	O	D	A	G	L	R	U	E	T	C	E	L	P
R	E	D	N	A	M	M	O	C	E	R	T	I	F	I	E	L

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT

GRACIEES - ETNA - INCORRECT - AM - YOGA - DESORDRE - REPARS - QUE - DILATE - SUINTE - TORT - SIESTES - DETEINT - ET - LO - GIFLEE - OS - TARMAC - LES - POU - DEROBE - TERTIO - ETA - PO - CD - NULS - LOIR - ETOFFEE - RA - AN - OSCILLAIT - ACNE - TORPILLE - LEVA - NEES - LE - SEREINS - SEMES.

VERTICALEMENT

ORIORITE - SPECTACLE - ANGELOTS - ORDONNER - ACCAPARE - TUT - EVE - IO - ATTILA - INFO - AI - PERDRE - NORDOUEST - ERES - ST - ME - LECONS - USES - SI - GARES - IRE - COQUELICOT - ALPES - DETRUIS - BAL - LISE - DENTELLE - ORAL - ANAR - TETEE - PIAILLE - AMERES - ESSOR - TEES.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1- PORTILLON. 2- OTARIE - ISO.
3- PASSAGE. 4- IRE - LOGER. 5- LI - BISES.
6- LEVRES - TC. 7- IONES. 8- NOTAS - USE.
9- SUER - SEES.

VERTICALEMENT

1- PAPILLON. 2- OTARIE - OU.
3- ROSE - VITE. 4- TUS - BROAR.
5- ITALIENS. 6- GOSSE. 7- LIEGE.
8- OS - EST - SE. 9- NOIR - CLES.

4x4 Eglantier - Extincteur
Missionnaire - Dinosaure

BIFFE-TOUT : CONTRADICTION

UN VACCIN CONÇU PAR L'IA

Une nouvelle arme contre les futures pandémies

Des chercheurs de l'Université de Cambridge, sous la direction du professeur Jonathan Heeney, ont franchi une étape importante dans la recherche vaccinale en développant, à l'aide de l'intelligence artificielle (IA), un composant vaccinal entièrement conçu par cette technologie et testé pour la première fois chez l'être humain.



Cette approche repose sur une stratégie vaccinale fondamentalement nouvelle, qui pourrait permettre de protéger contre plusieurs coronavirus à la fois et, à terme, de mieux anticiper les futures pandémies.

Pendant plusieurs années, la lutte contre la Covid-19 a ressemblé à une course permanente contre l'évolution du virus. À mesure que de nouveaux variants apparaissaient, les scientifiques devaient adapter leurs connaissances, actualiser les stratégies vaccinales et surveiller l'émergence de nouvelles menaces.

Aujourd'hui, une avancée scientifique pourrait contribuer à changer cette logique. Les chercheurs de Cambridge ont présenté les premiers résultats d'un vaccin expérimental conçu avec l'aide de l'intelligence artificielle et destiné à protéger contre plusieurs coronavirus.

Son ambition dépasse la seule protection contre le Sars-CoV-2, responsable de la pandémie de la Covid-19. L'objectif est de préparer le système immunitaire à reconnaître des caractéristiques communes à une famille entière de coronavirus, y compris certains virus actuellement présents chez les animaux et susceptibles, à l'avenir, de franchir la barrière des espèces pour infecter l'être humain.

Bien que cette stratégie soit encore à un stade précoce de développement, elle illustre déjà le potentiel de l'intelligence artificielle dans la recherche biomédicale et la prévention des crises sanitaires.

QUAND L'IA IDENTIFIE LES POINTS COMMUNS ENTRE LES CORONAVIRUS

L'une des principales difficultés du développement des vaccins contre les coronavirus réside dans leur capacité à évoluer. Comme de nombreux virus respiratoires, ils accumulent des mutations susceptibles de modifier certaines parties de leur structure. Ces changements peuvent compliquer la reconnaissance du virus par le système immunitaire et réduire l'efficacité de certaines stratégies vaccinales.

Pour contourner cette difficulté, les chercheurs ont utilisé des outils d'intelligence artificielle capables d'analyser de vastes ensembles de données génétiques. Leur objectif était d'identifier les régions virales les plus stables et les plus largement conservées au sein de plusieurs coronavirus.

Cette analyse a notamment permis de sélectionner des fragments viraux communs aux sarbecovirus, un sous-groupe de coronavirus qui comprend le Sars-CoV-2, le virus responsable de l'épidémie de Sras de 2003 ainsi que plusieurs virus identifiés chez les chauves-souris.

En ciblant ces caractéristiques communes, les chercheurs espèrent déclencher une réponse immunitaire plus large, moins dépendante des mutations propres à une souche particulière.

Cette approche marque une évolution importante dans la conception des vaccins. Plutôt que de développer une protection contre un virus ou un variant spécifique, il s'agit désormais d'anticiper plusieurs menaces potentielles en ciblant des éléments biologiques partagés par une même famille virale.

UN PREMIER ESSAI CLINIQUE AUX RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Pour évaluer cette nouvelle stratégie, les chercheurs ont lancé un essai clinique de phase I auprès de 39 volontaires adultes en bonne santé.

Cette première étape avait principalement pour objectif d'évaluer la sécurité du vaccin et sa tolérance chez l'être humain.

Les premiers résultats sont encourageants : aucun effet indésirable grave n'a été signalé et le vaccin a suscité des réponses immunitaires dirigées contre plusieurs coronavirus.

Les chercheurs ont également observé l'activation de différents mécanismes de défense immunitaire, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une protection plus étendue que celle offerte par les approches vaccinales ciblant un seul variant.

Il convient, toutefois, de rester prudent dans l'interprétation de ces résultats. Un essai clinique de phase I vise avant tout à évaluer la sécurité et la tolérance d'un candidat vaccin. Il ne permet pas, à lui seul, de démontrer son efficacité réelle contre une infection.

Par ailleurs, les participants avaient déjà été exposés au Sars-CoV-2 ou vaccinés contre la Covid-19, un élément susceptible d'influencer les réponses immunitaires observées.

Des études complémentaires seront donc nécessaires pour déterminer l'étendue et la durée de la protection, ainsi que la capacité du vaccin à prévenir effectivement les infections.

UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

Cette avancée s'inscrit dans une transformation plus large de la recherche biomédicale. Longtemps principalement utilisée pour l'analyse d'images médicales, l'aide au diagnostic ou le traitement de grandes quantités de données, l'intelligence artificielle intervient désormais directement dans la conception de nouvelles approches thérapeutiques et vaccinales.

Les technologies d'IA permettent notamment d'accélérer plusieurs étapes de la recherche pharmaceutique : identification de cibles biologiques, analyse génomique, modélisation des protéines et conception de nouvelles molécules.

L'un des exemples les plus marquants reste AlphaFold, le système développé par DeepMind, capable de prédire la structure tridimensionnelle des protéines. Cette avancée a profondément transformé les méthodes de travail des biologistes et ouvert de nouvelles perspectives dans la compréhension des mécanismes du vivant. Dans le domaine de la vaccinologie, les outils d'intelligence artificielle offrent également la possibilité d'explorer un très grand nombre de configurations biologiques et de candidats potentiels, réduisant ainsi certaines étapes de conception et d'analyse.

Cette accélération pourrait représenter un avantage considérable lors de futures urgences sanitaires, notamment lorsqu'il faudra identifier rapidement des cibles vaccinales face à un nouvel agent infectieux.

PRÉVENIR LES PROCHAINES PANDÉMIES PLUTÔT QUE LES SUBIR

La pandémie de la Covid-19 a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de santé face à l'émergence et à la propagation rapide de nouveaux agents infectieux.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de sept millions de décès liés à la Covid-19 ont été officiellement recensés dans le monde, même si les estimations de la mortalité réelle sont supérieures.

Face à ce constat, de nombreux chercheurs défendent désormais une approche davantage axée sur l'anticipation. Il ne s'agit plus seulement de développer rapidement un vaccin lorsqu'une crise sanitaire éclate, mais aussi d'identifier en amont les familles de virus susceptibles de représenter une menace pour l'être humain.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le candidat vaccin pEVAC-PS. En s'appuyant sur l'identification de caractéristiques communes à plusieurs coronavirus, cette approche pourrait faciliter le développement de réponses vaccinales capables d'être mobilisées plus rapidement face à de nouvelles menaces.

À plus long terme, cette méthodologie pourrait également être explorée pour d'autres familles de virus, notamment les virus grippaux et certains agents responsables de fièvres hémorragiques, comme le virus Ebola.

UNE AVANCÉE PROMETTEUSE QUI NÉCESSITE ENCORE DES CONFIRMATIONS

Malgré l'intérêt suscité par ces résultats, les scientifiques restent prudents. Le développement d'un vaccin est un processus long qui nécessite plusieurs phases d'évaluation avant une éventuelle autorisation de mise sur le marché.

Les futures études devront notamment mesurer l'efficacité réelle du vaccin face à différents coronavirus, évaluer la durée de la protection obtenue et confirmer les résultats sur des populations beaucoup plus larges.

Néanmoins, cette première démonstration illustre déjà le potentiel de l'intelligence artificielle dans la conception de nouvelles stratégies de prévention. Au-delà du seul Covid-19, elle ouvre la voie à une médecine davantage tournée vers l'anticipation, la modélisation des risques et la préparation aux crises sanitaires futures.

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA CONVERGENCE ENTRE L'IA ET LA BIOLOGIE

L'intelligence artificielle est souvent associée aux assistants conversationnels, à l'automatisation ou à l'analyse de données.

Pourtant, certaines de ses applications les plus prometteuses se développent aujourd'hui dans les laboratoires de recherche biomédicale.

Avec ce candidat vaccin expérimental conçu à l'aide de l'IA, les chercheurs explorent une nouvelle manière d'aborder la prévention des maladies infectieuses : ne plus cibler uniquement les virus déjà connus, mais chercher à anticiper les menaces futures en identifiant leurs caractéristiques biologiques communes.

Nous sommes encore loin de disposer d'un vaccin capable de neutraliser l'ensemble des coronavirus connus. Toutefois, cette avancée montre que la combinaison de l'intelligence artificielle, de la science des données et de la biologie computationnelle pourrait ouvrir des perspectives inédites pour la santé mondiale.

La prochaine révolution médicale viendra-t-elle de notre capacité à anticiper les pandémies avant même leur apparition ? Les prochaines années permettront de mesurer jusqu'où cette alliance entre intelligence humaine et intelligence artificielle pourra transformer la prévention des maladies infectieuses.

Source : https://aivancity.ai/blog/

CRÉSUS

CRÉSUS # 2299 DU DIMANCHE 15 NOVEMRE 2026

MAROC GATE

Les tentacules d'un scandale sans fin

Les faits remonteraient au 15 septembre dernier, alors que le Parlement européen débattait d'une résolution relative à l'afflux massif de migrants à Ceuta.

L'affaire du Maroc Gate continue de révéler de nouveaux rebondissements. Une nouvelle affaire, apparue au début du mois de novembre, met en cause l'ambassade du Maroc à Bruxelles, accusée d'avoir tenté de corrompre une députée européenne. Oihane Agirregoitia, élue du Parti nationaliste basque (PNV), affirme avoir été victime d'une «tentative de corruption de la part de l'ambassade marocaine à Bruxelles».

Les faits remonteraient au 15 septembre dernier, alors que le Parlement européen débattait d'une résolution relative à l'afflux massif de migrants à Ceuta. La députée aurait reçu un courrier électronique qu'elle pensait initialement être un message collectif. Toutefois, des vérifications auprès de sources proches du Parti populaire européen (PPE) et du groupe de la Gauche, qui comprend notamment Sumar, Podemos et Bildu, ont révélé que les membres de ces formations n'avaient pas reçu ce message, laissant supposer une démarche ciblée.

Selon plusieurs témoignages rapportés, des élus européens auraient ainsi fait l'objet de pressions et de tentatives d'influence, notamment lors des débats portant sur l'immigration à Ceuta et la question du Sahara occidental. Certains députés dénoncent également des actes d'intimidation et des interventions destinées à défendre les intérêts de Rabat au sein des institutions européennes.

Ces nouvelles accusations interviennent dans un contexte marqué par les révélations d'Amnesty International. Dans un rapport publié le 1er octobre dernier et intitulé «On commence par le verdict», l'organisation de défense des droits humains met en lumière un vaste dispositif de surveillance numérique et physique attribué aux services de renseignement marocains, notamment à la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST). Ce système aurait été utilisé pour espionner et réduire au silence des journalistes, des défenseurs des droits humains et des opposants.



S'appuyant notamment sur le témoignage d'un ancien agent de la DGST, des documents ayant fuité et des analyses techniques, le rapport de 121 pages détaille les méthodes employées par les services marocains pour surveiller, discréditer et poursuivre les voix critiques du régime.

PEGASUS, EXTRACTION DE DONNÉES ET TÉLÉPHONES PIÉGÉS

L'expression «On commence par le verdict», prononcée par Safir, ancien agent de la DGST, donne son titre au rapport et résume les pratiques dénoncées par Amnesty International. Selon son témoignage, les autorisations judiciaires permettant de surveiller des opposants seraient parfois établies après le début des opérations de surveillance.

Le document s'appuie également sur des données de ciblage, des documents issus de fournisseurs de technologies de surveillance ayant fuité, ainsi que sur des entretiens avec dix journalistes et militants marocains. Il prolonge une enquête publiée à la mi-juillet par Forbidden Stories et quatorze médias partenaires.

D'après Amnesty International, la DGST aurait eu recours au logiciel espion Pegasus, développé par la société israélienne NSO Group, entre 2017 et 2021, et possiblement au-delà de cette période. Mais l'organisation décrit un arsenal bien plus vaste, comprenant d'autres logiciels espions, des dispositifs d'interception massive des communications internet, notamment le système Eagle/Cerebro de l'ancienne société française Amesys, ainsi que des techniques de surveillance plus artisanales.

Parmi les méthodes recensées figurent l'extraction de données téléphoniques, les écoutes, la géolocalisation, l'infiltration de téléphones, l'installation de micros et de caméras dissimulés au domicile des personnes ciblées, le recrutement de voisins comme informateurs et même la vente de téléphones préalablement infectés par des logiciels espions. Les informations recueillies, y compris des images à caractère intime, auraient ensuite été exploitées dans des campagnes de dénigrement relayées par des médias proches du pouvoir, notamment contre des militantes et des personnalités critiques à l'égard des autorités marocaines.

Amnesty International indique avoir confirmé, à travers des analyses techniques, l'infection des téléphones de Claude Mangin, épouse d'un prisonnier sahraoui, et de l'avocat Joseph Breham. Les expertises réalisées par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), en France, auraient également mis en évidence des comptes utilisés dans ces opérations de surveillance. Le Maroc a toujours démenti avoir eu recours au logiciel Pegasus. Les autorités marocaines avaient également engagé une procédure en diffamation à Paris contre Amnesty International France et Forbidden Stories, avant d'abandonner définitivement cette action en 2023.

À travers ce rapport, Amnesty International appelle Rabat à mettre fin à la surveillance des militants et des défenseurs des droits humains, à libérer les personnes emprisonnées pour leurs opinions et à garantir le respect des libertés fondamentales. L'organisation exhorte également les pays exportateurs à suspendre leurs ventes de technologies de surveillance au Maroc.

Ces révélations viennent raviver le scandale du Maroc Gate, éclaté en décembre 2022, qui avait mis au jour un vaste réseau présumé de corruption, de versements d'argent et de cadeaux impliquant des responsables marocains et des élus européens. L'objectif aurait été d'influencer les positions et les décisions du Parlement européen, notamment sur la question du Sahara occidental. Une affaire qui continue ainsi de soulever des interrogations sur les méthodes employées par Rabat pour défendre ses intérêts politiques et diplomatiques en Europe.

H. Adryen

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Université d'Alger 3 apporte son expertise au secteur de la pêche

L'Université d'Alger 3 et la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture ont signé une convention-cadre de coopération et de partenariat, accompagnée du lancement officiel d'un programme de formation destiné aux cadres du secteur. Cette initiative vise à renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines et à rapprocher les connaissances universitaires des exigences du terrain.

La convention a été signée par le recteur de l'Université d'Alger 3, Khaled Rouaski, et le directeur général de la pêche et de l'aquaculture, Miloud Tria. Elle s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de l'Université sur son environnement institutionnel et économique, conformément à la stratégie de l'État visant à consolider les liens entre le monde universitaire et les différents secteurs d'activité.



À l'occasion de la cérémonie de signature et du lancement de la première session de formation, le recteur de l'université a mis en avant la portée stratégique de ce partenariat, notamment en matière de rapprochement entre l'établissement universitaire et son environnement socio-économique. De son côté, le directeur général de la pêche et de l'aquaculture a salué le rôle de l'université en tant que pôle d'expertise, soulignant que le démarrage de cette formation traduit la mise en œuvre concrète et immédiate des dispositions de la convention.

Organisée par le Centre de formation continue de l'université les 14 et 15 novembre, cette première session concerne 70 cadres et employés issus de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements sous tutelle. Elle porte sur le thème du

«Renforcement de la transparence et prévention des risques de corruption dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie».

Six enseignants et formateurs spécialisés ont été mobilisés pour assurer l'encadrement de cette session, à travers un programme combinant les fondements juridiques et les approches opérationnelles. La formation vise notamment à promouvoir la culture de l'intégrité et les principes de bonne gouvernance, tout en contribuant à l'amélioration de la gestion administrative et financière du secteur.

Au-delà de la formation continue et du perfectionnement des compétences professionnelles, la convention prévoit plusieurs autres axes de coopération. Il s'agit notamment de l'accueil des étudiants de l'Université d'Alger 3 pour des stages pratiques au sein des structures relevant du secteur, de l'encadrement conjoint des mémoires de fin d'études, ainsi que de l'organisation de journées d'étude et de rencontres scientifiques.

Le partenariat prévoit également le développement de recherches appliquées et la réalisation de consultations destinées à apporter des réponses scientifiques aux problématiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture, dans une perspective d'amélioration des performances et de développement durable.